

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 27 MARS 2023

PROCÈS-VERBAL

L'an deux mille vingt trois, le vingt sept mars, le Conseil municipal de la commune de Fleury-les-Aubrais était réuni dans la salle du conseil en Mairie sous la présidence de Mme Carole CANETTE, Maire, par suite d'une convocation individuelle en date du **20 mars 2023** annoncée au public, conformément aux dispositions de la loi du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions.

Présent.e.s :

Mme Carole CANETTE, M. Bruno LACROIX, Mme Mélanie MONSION, M. Grégoire CHAPUIS, Mme Marilyne COULON, M. Johann FOURMONT, Mme Nasera BRIK, M. Bernard MARTIN, Mme Guylène BORGNE, M. Hervé DUNOU, Mme Christelle BRUN-ROMELARD, Mme Evelyne PIVERT, M. Alain LEFAUCHEUX, M. Thierry METAIS, Mme Tetiana GOUESLAIN, Mme Karine PERCHERON, M. Edoukou BOSSON, Mme Valérie PEREIRA, M. Sébastien VARAGNE, Mme Sandra SPINACCIA, Mme Martine ROUET-DAVID, Mme Isabelle MULLER, M. Rémi SILLY, Mme Sandra DINIZ SALGADO, M. Nicolas LE BEUZE, M. Eric BLANCHET, M. Stéphane KUZBYT, Mme Christine BOUR

Absent.e.s avec pouvoir :

M. Benjamin DELAPORTE (départ à partir du point n°4 - donne pouvoir à Mme Guylène BORGNE), M. Michel BOITIER (donne pouvoir à Mme Marilyne COULON), M. Patrice AUBRY (donne pouvoir à Mme Carole CANETTE), Mme Isabelle GUYARD (donne pouvoir à M. Bruno LACROIX), M. Zouhir MEDDAH (donne pouvoir à Mme Mélanie MONSION), M. Maxime VITEUR (donne pouvoir à M. Rémi SILLY)

Absent.e.s sans pouvoir :

M. Bienvenu François NIOMBA DAMINA

Mme Valérie PEREIRA remplit les fonctions de secrétaire.

ORDRE DU JOUR

I. Désignation du secrétaire de séance

II. Décisions prises par Madame la Maire en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT - information

III. Affaires métropolitaines

IV. Projets de délibération

VIE INSTITUTIONNELLE

- 1) Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 30 janvier 2023
- 2) Vœu du Conseil municipal pour l'interdiction des animaux sauvages dans les cirques

FINANCES

- 3) Création d'autorisations de programme dans le cadre du passage à la M57
- 4) Budget primitif 2023 - budget principal de la Ville
- 5) Budget primitif 2023 - budget annexe du centre culturel
- 6) Versement d'une subvention d'équilibre au budget annexe du centre culturel pour l'exercice 2023
- 7) Budget primitif 2023 - attribution de subventions au Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.)
- 8) Fiscalité directe locale - fixation des taux d'imposition 2023 pour les taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties
- 9) Attribution d'une aide exceptionnelle au CJF Handball

COMMANDE PUBLIQUE

- 10) Mutualisation des achats - ajout de familles d'achat à la convention de groupement de commandes pluriannuelle passée entre Orléans Métropole, le CCAS d'Orléans et les communes de la Métropole

TRAVAUX - BATIMENTS COMMUNAUX

- 11) Approbation de l'avant-projet définitif (APD) pour le projet de construction de la Maison Pour Tous Jean-Vilar

ACTION CULTURELLE

- 12) Conservatoire de musique et de danse Maurice-Ravel - demande de subvention auprès du Conseil départemental au titre des aides aux écoles de musique, de danse et de théâtre et ateliers de pratique artistique

- 13) Approbation d'une convention entre les Villes de Fleury-les-Aubrais, de Saran et l'association Harmonie intercommunale Fleury/Saran
- 14) Adhésion à l'Association des Ludothèques Françaises

RESSOURCES HUMAINES

- 15) Actualisation du tableau des emplois
- 16) Rapport social unique 2021
- 17) Dispositif adultes relais – approbation d'une convention-type

V. Questions diverses

SÉANCE DU LUNDI 27 MARS 2023

La séance est ouverte à 18 h 30.

Madame la Maire

Mesdames et Messieurs, je vous propose que nous commençons. Je vois les services. Tout va bien ? Les services informatiques se démènent toujours pour s'assurer, dans la mesure du possible, que la transmission soit de bonne qualité.

Bonsoir à toutes et à tous. Bienvenue à celles et ceux qui sont dans la salle, des visages que l'on voit régulièrement, et qui suivent de manière assidue nos travaux. Je les en remercie. Si cette maison est évidemment la maison commune ouverte à toutes les Fleurysoises et à tous les Fleurysois, notamment lors de ces séances du Conseil municipal, elle est évidemment aussi la maison des agents de la Ville de Fleury. Je veux saluer la présence de certains membres de l'administration, notamment ceux des services Éducation-Jeunesse. Bienvenue. Cela me fait grand plaisir, que des agents, alors que rien ne les y oblige, décident d'assister à nos travaux.

Je voulais aussi saluer, noter, souligner, la présence parmi nous de Flavie BARODINE, une nouvelle directrice générale adjointe, qui prend le même champ de compétences que celui précédemment dévolue à Emmanuel BUZE, et qui rejoint donc l'équipe des directrices et directeurs généraux. Bienvenue, Flavie. Nous avons de nombreux dossiers à prendre et à reprendre.

I. Désignation de la secrétaire de séance**Madame la Maire**

Avant de démarrer proprement dit, il faut que nous désignions un ou secrétaire de séance. J'ai sollicité Valérie PEREIRA. Merci à elle. Je vais la remercier plus largement de son investissement en tant que conseillère municipale, ainsi que Karine PERCHERON, qui une semaine durant, m'ont accompagnée dans le quotidien de la vie d'une maire. On a fait un « Vis ma vie de maire ». Je les remercie de cet engagement, qui permet de comprendre, non pas les dessous, parce que rien n'est caché, mais le quotidien.

Madame PEREIRA est désignée comme secrétaire de séance.

Madame la Maire procède à la lecture des pouvoirs.

II. Décisions prises par Madame la Maire – Information

Le Conseil municipal prend note des décisions suivantes :

COMMANDE PUBLIQUE
Attribution du marché de travaux de la consultation « Travaux de renouvellement et de création de centrales d'alarme anti-intrusion et de contrôle d'accès » à la société EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES CL (45 – Orléans) pour un montant minimum annuel de 8 000 € HT et un montant maximum annuel de 50 000 € HT, reconductible 3 fois par période d'un an (2024-2025-2026) (décision n°2023/015)
Exonération partielle de pénalités de retard dans le cadre du marché relatif à l'achat de deux tondeuses frontales rotatives neuves à la société VAL EQUIPEMENT, suite au retard de livraison dû aux difficultés d'approvisionnement qui touchent ce secteur d'activité (décision n°2023/017)

ACTIONS EN JUSTICE
Autorisation d'estimer en justice et désignation de Maître Marie Carré, cabinet Lex Publica (49 – ANGERS) pour défendre les intérêts de la Commune dans le cadre de l'assignation par la société GIFI contestant le montant de la taxe locale sur la publicité extérieure (<i>décision n°2023/016</i>)
RENOUVELLEMENT D'ADHESIONS
Renouvellement de l'adhésion à l'association Orchestre à l'école, pour l'année 2023, pour un montant de 100 € (<i>décision n°2023/012</i>)
Renouvellement de l'adhésion à l'association UCEM45, pour l'année 2023, pour un montant de 550 € (<i>décision n°2023/013</i>)

Monsieur SILLY

Bonsoir à tous. J'avais simplement une question, parce que je me suis étonné de ne pas le voir dans les décisions que vous avez pu prendre au chapitre « Mise à disposition et louage de choses », c'est la mise à disposition de cette salle du Conseil pour des projections de films par un syndicat. Que l'on mette une salle à disposition d'une association, pourquoi pas, mais que ce soit la salle du Conseil m'a un peu interpellé, et je ne suis pas le seul. Beaucoup de Fleurysois se sont étonnés de cette mise à disposition.

Madame la Maire

D'accord. Les services me corrigeront, mais ce n'est pas une décision prise par délégation du Conseil municipal, il n'y a pas à rendre compte au Conseil municipal. Cela fait partie de la gestion des bâtiments. Deuxième point : ce n'est pas une mise à disposition aux associations, mais aux organisations représentatives de la Ville.

Monsieur SILLY

Pour un événement qui n'est pas réservé aux personnels, mais un événement ouvert à tous les Fleurysois ?

Madame la Maire

Absolument.

Monsieur SILLY

D'accord. C'est donc un choix assumé.

Madame la Maire

Revendiqué, même.

Monsieur SILLY

D'accord. Sachez qu'au titre du groupe, nous le regrettons, tant nous préférerions que cette salle du Conseil soit réservée à nos travaux. Il est arrivé dans le passé, notamment sous la précédente mandature, que l'on souhaite mettre à disposition un lieu de débat, un lieu d'échanges. Cela avait été le cas notamment au moment des gilets jaunes, et il avait été privilégié la mise à disposition d'une salle municipale lambda plutôt que la salle du Conseil, avec tous les symboles que cela renferme.

Madame la Maire

Je le redis, que tout le monde comprenne : il s'agit de projections organisées par les organisations syndicales représentant les personnels de la Ville, dans le cadre de leur lutte contre le projet de réforme des retraites. Il ne s'agit pas de n'importe quelle association, non pas que les autres seraient n'importe quelles associations, c'est une organisation particulière, représentative de notre personnel. Vous savez en outre combien, en tant qu'employeur, nous avons tenu à dire notre solidarité avec ce combat.

En tout état de cause, cela n'avait pas à figurer dans ces décisions prises en vertu de pouvoirs

délégués par le Conseil municipal.

Monsieur SILLY

Je vous remercie pour votre « grandeur d'âme », pour reprendre vos mots du dernier Conseil municipal. Mais je crois qu'il serait de bon ton que l'on puisse à un moment donné avoir un débat, et donc une révision du règlement intérieur du Conseil municipal, et que l'on puisse à la fois inscrire les vœux et motions, et préciser le cadre de mise à disposition de cette salle du Conseil.

Madame la Maire

Cela n'a rien à voir avec les motions. Et encore une fois, cette mise à disposition relève des pouvoirs de la Maire.

III. Affaires métropolitaines

Madame la Maire

Je vous propose d'aborder les affaires métropolitaines. Peut-être plus pour le public, puisque les élus le savent tous, le sujet ayant été abordé en commission : nous sommes en période de révision du PLUM, le Plan local d'urbanisme métropolitain. Vous savez que nous faisons converger les PLU, qui sont pensés aux échelles communales. Le projet est arrêté. Actuellement est en cours une enquête publique, depuis aujourd'hui ; elle se prolonge jusqu'au 7 avril. Vous êtes tous en possibilité d'aller consulter ce projet et de faire état de vos remarques.

Deuxième point : j'ai rencontré vendredi dernier le vice-président de la Métropole en charge du transport et du transport en commun. Nous rentrons dans un temps où nous commençons à réfléchir dans la perspective du renouvellement de la délégation de service public. Ce vice-président consulte l'ensemble des exécutifs municipaux pour voir les problématiques sur le territoire, comment elles peuvent être traitées dans la prochaine DSP et comment le cahier des charges pourra être travaillé en ce sens. Nous avons sollicité l'ensemble des élus ; cela a été l'occasion de remonter les points dont nous avons eu connaissance :

- La question des lignes 7 et 9 sur la zone Herveline-Galvedec ;
- La question des bus de la ligne 21, qui ne fait pas le lien entre Lignerolles et le marché le dimanche matin ;
- La question des vélos et des stations vélo plus, à la fois en centre-ville et sur inter-rives, et du nombre d'arceaux ;
- La question de l'entretien de la station de tram terminus.

Monsieur KUZBYT

Effectivement, nous avons fait remonter une problématique, puisque c'était le thème de votre sollicitation ; elle concernait pour le futur une nouvelle ligne de transport en commun. Nous avons fait une proposition concrète, je ne sais pas si vous l'avez fait remonter. Ce serait d'avoir une nouvelle ligne de transport en commun propre, de type périphérique, qui partirait de la gare des Aubrais, qui franchirait la voie ferrée, qui remonterait Interives, pour aller jusqu'à Oréliance, le centre de Saran. C'est une demande d'étude.

Madame la Maire

Ce n'est pas le lieu de débattre des politiques métropolitaines. Vous comprendrez qu'ayant fait arrêter le projet de téléphérique, je ne suis pas forcément favorable à l'ouverture d'une étude sur un nouveau téléphérique.

Autre point : nous avons également échangé avec la Métropole, et en tout cas avec le délégataire de la Métropole, en ce qui concerne un équipement situé sur notre territoire. Il s'agit de chapiteaux concernant la fête foraine, pour laquelle nous avons quelques plaintes

récurrentes sur le bruit qu'elle génère, mais également sur l'horaire de fermeture. Nous échangeons avec eux pour que la fête foraine s'arrête plus tôt le soir et que les Fleurysois soient moins gênés.

Dernier point : nous avons aussi des échanges avec la Métropole, et vous comprendrez que le contexte rend la chose plus urgente encore, concernant le Fonds Unifié Logement, le FUL, qui attribue des aides à celles et ceux qui peinent à régler leurs factures énergétiques, notamment d'électricité. En effet, on se heurte à une problématique : ce fonds d'aide ne peut bénéficier qu'à celles et ceux qui s'adressent à des fournisseurs qui contribuent au FUL. Or, bon nombre de fournisseurs ne contribuent pas au FUL. Les factures augmentent fortement et les gens se retrouvent en difficulté. Nous avons donc relancé pour que ces questions soient traitées par la Métropole, et pour essayer d'avoir des réponses des opérateurs, qui ne sont pas forcément très prompts à en donner.

IV. Projets de délibération

VIE INSTITUTIONNELLE

1) Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 30 janvier 2023

Mme CANETTE, Maire, expose

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2121-15,

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 30 janvier 2023.

Adopté à l'unanimité.

2) Vœu du Conseil municipal pour l'interdiction des animaux sauvages dans les cirques

Mme CANETTE, Maire, expose

Depuis le 18 février 2015, l'article 515-14 du code civil dispose que « les animaux sont des êtres vivants doués de sensibilité » et qu'ils ne doivent plus être considérés comme un bien meuble (article 528).

Ce changement de paradigme implique que les politiques publiques doivent intégrer le bien-être animal dans leurs objectifs.

Le 30 novembre 2021, la loi n° 2021-1539 est votée en vue de lutter contre la maltraitance animale et de conforter le lien entre les animaux et les hommes dans une perspective d'amélioration de la condition animale.

Dans les faits, cette loi prévoit l'interdiction d'élevage d'animaux pour leur fourrure, l'interdiction de la vente de chiens et de chats dans les animaleries dès 2024, le durcissement des peines pour les cas de maltraitance, et l'interdiction de la mise en scène d'animaux dits « sauvages » dans les cirques itinérants.

Ainsi, d'ici 2028, les animaux dits « sauvages » ne pourront plus être exploités à des fins de spectacle, et, dès 2023, l'acquisition et la reproduction de ces animaux sera interdite en France.

Vu le Code rural, et notamment son article L214-1 qui dispose que « tout animal étant un être sensible doit être placé par son propriétaire dans des conditions compatibles avec les

impératifs biologiques de son espèce »,

Vu la loi n° 2021-1539 du 30 novembre 2021 visant à lutter contre la maltraitance animale et conforter le lien entre les animaux et les hommes, qui prévoit la fin de la présentation des animaux non domestiques dans les établissements itinérants d'ici 2028,

Vu l'article 22 de l'arrêté du 18 mars 2011 fixant les conditions de détention et d'utilisation des animaux vivants d'espèces non domestiques dans les établissements de spectacle itinérant, qui dispose « les animaux doivent être entretenus et entraînés dans des conditions qui visent à satisfaire leurs besoins biologiques et comportementaux, à garantir leur sécurité, leur bien-être et leur santé »,

Considérant que la déclaration de la Fédération des Vétérinaires d'Europe de juin 2015 est une recommandation faisant autorité et qu'elle « recommande à toutes les autorités compétentes européennes et nationales d'interdire l'utilisation de mammifères sauvages dans les cirques itinérants dans toute l'Europe, compte tenu de l'impossibilité absolue de répondre de façon adéquate à leurs besoins physiologiques, mentaux et sociaux »,

Considérant que les spectacles de cirque contiennent des numéros imposant aux animaux des exercices contre-nature obtenus au prix d'un dressage reconnu comme étant incompatible avec les impératifs biologiques des espèces,

Considérant que les normes minimales ne peuvent pas être respectées par les cirques exploitant des animaux sauvages du fait de la nature itinérante de ces établissements,

Considérant que certains lobbys contestent le principe même de l'interdiction et demandent le report du calendrier *sine die*,

Considérant que la Municipalité est garante de la moralité publique et que la mise en spectacle d'animaux sauvages dans des conditions incompatibles avec leurs besoins biologiques et leur habitat constitue une atteinte aux valeurs de respect de la nature et de l'environnement protégée par la Charte de l'environnement de 2004,

Considérant l'attention portée par le Conseil municipal de Fleury-les-Aubrais à la condition animale,

Le Conseil municipal, par ce vœu :

- se déclare en faveur de l'interdiction immédiate de la captivité et de l'exploitation des animaux sauvages dans les cirques et autres spectacles itinérants et demande au législateur de légiférer en ce sens rendant immédiatement applicable cette interdiction prévue par la loi du 30 novembre 2021,

- sollicite des contrôles systématiques et la stricte application de l'arrêté du 18 mars 2011 pour tous les cirques avec animaux qui s'installeront sur la commune.

Madame la Maire

Deuxième délibération, il s'agit d'un vœu du Conseil municipal pour l'interdiction des animaux sauvages dans les cirques. Ce n'est pas l'interdiction des cirques.

J'aime beaucoup le cirque, mais de là à ce que des animaux sauvages soient montrés et gardés dans des conditions qui sont loin d'être compatibles avec la dignité animale, c'est autre chose.

Cela ne vient pas par hasard ; vous savez que le cirque de ROME, qui est arrivé sur la Métropole, s'est tout d'abord installé sur un terrain qui n'avait pas du tout cette vocation. Il

souhaitait arrimer un chapiteau et j'avais pris un arrêté pour interdire la présence de cirques avec animaux sauvages. Cet arrêté a été retoqué par la Préfecture. Ce n'est pas la peine d'engager un bras de fer avec la Préfecture car cela dépenserait de l'argent pour pas grand-chose. En général, l'ensemble des préfetures et des tribunaux administratifs retoquent ces arrêtés.

En revanche, j'ai fait cette demande à la Conférence des maires à la Métropole ; j'ai souhaité que nous travaillions un règlement intérieur, afin de limiter les choses.

Ce vœu qui n'a pas de force juridique ; ce n'est pas parce que nous le votons que les animaux sauvages seront interdits à Fleury. Il rappelle toutefois que nous sommes attentifs à la condition animale, et que nous considérons que les conditions dans lesquelles sont détenus ces animaux sauvages, souvent de grande taille, ne nous semblent pas compatibles avec ce principe de dignité. Ils ne sont donc pas désirés à Fleury-les-Aubrais.

Nous demandons l'application immédiate d'une disposition prévue en 2028. En effet, en 2028 en France, les animaux sauvages seront interdits dans les cirques, ce qui veut dire qu'à partir de 2028, ce n'est pas bien, mais qu'aujourd'hui on peut. Ce qui est étrange. Ce n'est pas bien mais on s'en fiche. Nous, nous ne nous en fichons pas, et nous demandons la mise en œuvre immédiate de cette interdiction qui pour l'instant n'est prévue qu'en 2028. Quelques lobbys s'expriment fortement et commencent à dire que même 2028 ce ne sera pas possible, puisque la condition est que ces animaux puissent être repris dans des refuges, Or c'est un peu compliqué, au vu de leurs conditions de détention, de les intégrer à des groupes d'animaux. De plus, se pose la question de la consanguinité dans les cirques.

Par ce vœu, que je ne vous relis pas, je demande que le Conseil municipal :

- Se déclare en faveur de l'interdiction immédiate de la captivité et de l'exploitation des animaux sauvages dans les cirques et autres spectacles itinérants, et demande au législateur de légiférer en ce sens rendant immédiatement applicable cette interdiction prévue dans la loi de novembre 2021 ;
- Sollicite des contrôles systématiques et la stricte application de l'arrêté du 18 mars 2011, pour tous les cirques avec animaux qui s'installeront sur la commune.

Monsieur KUZBYT

Pour nous réjouir, tout d'abord, que la condition animale, le bien-être animal et le respect du vivant soient évoqués en Conseil Municipal. Ce sont des questions auxquelles nous sommes très attachés. Je vous remercie d'avoir mis ce vœu à l'ordre du jour . Il fait suite à une motion prise le mois dernier. Je réitère une énième fois la révision du règlement du Conseil municipal afin de pouvoir discuter de motions ; à l'heure où nous parlons, ce n'est pas prévu.

Vous avez apporté des éléments intéressants dans votre présentation, notamment le fait que vous avez engagé une concertation avec les autres élus métropolitains portant sur le règlement du délégataire. Je pense que c'est une bonne démarche ; prévoir dans le règlement de la délégation l'impossibilité d'accueillir des cirques avec animaux sauvages serait peut-être le meilleur moyen pour que cela ne se reproduise pas, en effet. Nous abondonons donc dans votre démarche.

C'est la première fois depuis trois ans que nous évoquons les questions de bien-être animal et de respect du vivant ; peut-être est-ce l'occasion d'évoquer un certain nombre de pratiques sur le territoire de notre commune, qui méritent que nous nous y intéressions, dans l'esprit du respect du vivant.

Si vous le permettez, un premier exemple : vous avez eu la volonté, et c'est une bonne chose, de développer sur le site de la Brossette des activités comme la ferme pédagogique, permettant aux enfants de côtoyer plus facilement les animaux. Certaines choses ont été mises en place en particulier une animation, sur laquelle nous aimerions avoir des précisions : la naissance des poussins. Nous savons qu'il y a un certain nombre de poules sur le site et qu'il y a une couveuse. Lorsque les enfants passent une journée là-bas, il est possible de leur faire assister à l'éclosion des œufs. La couveuse est programmée pour que le jour J, les poussins éclosent. Cela peut sembler être une excellente idée, mais nous nous interrogeons sur le

devenir de ces poussins. Je suppose que l'on n'en fait pas éclore qu'un seul mais plusieurs, et nous aimerions avoir des précisions sur leur devenir.

Une autre animation concerne le rempoissonnement du petit plan d'eau, avec plusieurs kilos de poissons. Nous aurions préféré des nombres plutôt que des kilos d'êtres vivants. Nous nous interrogeons sur la capacité du plan d'eau, compte tenu de ce nombre de poissons, à devenir un véritable écosystème équilibré. Je me demande d'ailleurs si des animations de pêche n'étaient pas prévues sur cet étang.

Madame la Maire

Merci pour l'intérêt que vous portez à ce vœu. Pardon, M. SILLY.

Monsieur SILLY

Je veux bien, mais il aurait été intéressant d'avoir vos premiers éléments de réponse. Après, on me dit que je suis trop long.

Madame la Maire

Nous allons répondre. Nous avons noté : les poussins, et l'étang.

Monsieur SILLY

Je ne vais parler ni poussins, ni plantes, ni milieu aquatique, mais peut-être déjà un commentaire général sur le vœu, ou en tout cas sur l'esprit de ce vœu.

Je passe le constat qui a été fait par notre collègue sur la nécessité de se mettre autour de la table et de requestionner le règlement intérieur du Conseil municipal, parce qu'aucune disposition, dans ce règlement intérieur, ne prévoit l'examen de vœux et de motions au Conseil municipal. J'ai eu l'occasion de le demander à plusieurs reprises, je crois qu'il serait bien que nous puissions échanger sur ce point, par différents canaux, et que nous puissions avancer.

Ceci étant dit, sur l'esprit de ce vœu, nous sommes plutôt en accord avec vous, en tout cas sur le constat ; c'est vrai que la société, les mœurs ont évolué, que les animaux, non seulement dans les cirques, mais partout ailleurs, quand ils sont utilisés à des fins de spectacle... je crois que la société a changé, que le bien-être animal a parlé, que nous sommes tous devenus sensibles à cette question et que le législateur a prévu les choses. Vous m'avez un peu surpris quand vous avez dit que le texte prévoyait qu'il n'y ait plus d'animaux dans les cirques en 2028 et que pendant ce temps, on s'en fichait un peu.

Madame la Maire

Ce n'est pas nous.

Monsieur SILLY

Non, mais c'est ce que vous avez dit. Qu'est-ce qu'un cirque ? C'est une entreprise ; et le législateur, un jour, est venu voir les cirques en leur disant : « *Messieurs dames, on vous demande pour le bien-être animal (et jusque-là c'est très bien je suis raccord) on vous demande de modifier votre outil de production.* » Imaginez le législateur allant voir, par exemple une entreprise presque locale, la SNCF, et lui dire : « *A l'horizon de 7 ans vous n'alimentez plus les trains par l'énergie nucléaire mais uniquement par du solaire ou par des énergies renouvelables.* » Vous voyez bien l'intérêt de laisser un délai pour qu'une entreprise puisse adapter son outil de production et *in fine* que son entreprise continue à vivre, pour les familles, avec les revenus issus des spectacles qu'ils produisent.

Voilà. C'était un premier élément sur ce point-là. Par ailleurs, encore une fois je m'interroge sur l'opportunité de ce vœu. L'arrêté que vous avez proposé a été retoqué ; le législateur a finalement prévu les choses, a finalement prévu la transition. Je m'étonne de la parution de ce vœu, si ce n'est peut-être un cadre électoral ou préélectoral qui arrive.

Brouhaha.

Monsieur SILLY

Je suggérais à Madame la Maire, que dans la mesure où elle entend faire changer la loi, qu'elle peut tout à fait se présenter aux élections sénatoriales de septembre.

Madame la Maire

Je vous remercie de cette invitation.

Madame BOUR

Juste un petit complément là par rapport à la Brossette, aux écoles et aux animations fleuryssaises autour des animaux. Mon collègue a parlé de points particuliers, les poussins, les poissons ; c'est plus à titre illustratif. Je pense que plus globalement, ce qui est intéressant est de réfléchir à la dimension pédagogique du projet. Vous avez récemment acheté, je crois, des animaux de ferme. Je sais que des liens sont prévus avec les écoles ; peut-être d'ores et déjà est-ce démarré, je ne sais pas ? Il y a matière à développer un projet qui soit vraiment intéressant et dans l'esprit que vous défendez. Nous nous demandons donc où en était le projet pédagogique de la Brossette et si nous pouvions en discuter.

Madame la Maire

Absolument. On s'éloigne un peu du vœu mais nous allons vous donner quelques éléments. Vous avez raison : ce n'est pas que la question de la condition animale soit davantage une préoccupation qu'auparavant, c'est que nous le traversons tous, y compris dans nos responsabilités d'élus ; nous devons donc nous y atteler.

Nous répondrons après sur les points précis concernant les poussins et le projet pédagogique de la Brossette, ainsi que sur l'étang, les poissons et la question que vous avez posée sur la pêche. Cela ne fait pas trois ans que l'on ne pense pas à la question des animaux, de la condition animale, du lien entre les hommes et les animaux et la manière dont on peut éduquer les plus jeunes d'entre nous à ce lien et à ce respect. C'est d'ailleurs dans ce sens que nous avons travaillé le projet de la Brossette, pour en faire un centre de ressources pédagogiques autour de la nature, à destination des enfants. Et quand on dit la nature, on dit évidemment les végétaux mais pas seulement ; également les animaux.

Nous répondons, puis nous prenons la question de Mme MULLER.

Concernant la question des œufs, ce ne sont pas des œufs que nous achetons, et nous ne faisons pas d'omelettes.

Madame MONSION

Comme vous pouvez le savoir, il y a pas mal d'animaux à la Brossette : des canards, des oies, des poules, des pigeons. Effectivement, quand il y a des classes, notre directeur de la Brossette met des œufs sous les lampes pour qu'ils soient couvés. Ce ne sont pas des œufs que nous achetons, ce sont des œufs fécondés avec nos coqs et nos poules. Nous faisons cela quand des classes vont arriver ; nous trouvons que c'est intéressant. Nous ne jetons pas les poussins juste après ; nous les gardons. Certains enfants veulent des poules chez eux ; nous donnons des poules, des lapins, les animaux qu'il peut y avoir sur le site de la Brossette. Il y a un grand respect des animaux. Les animaux que nous avons pris au niveau de la Brossette sont des animaux qui ont l'habitude d'être avec les enfants. Auparavant, les animaux étaient dans un enclos. Ils étaient assez sauvages ; là, ces animaux ont l'habitude d'être avec les enfants et nous les laissons en liberté au niveau du parc. C'est pour cela que nous avons mis une nouvelle grille pour pouvoir tout fermer et pour que les animaux ne s'échappent pas. Il y a une importante biodiversité au niveau des animaux.

Vous avez pu voir aussi ce que nous avons fait au niveau des crèches. Tous les enfants de chez nous peuvent voir des animaux et s'habituer, et nous leur expliquons justement qu'il ne faut pas leur faire de mal. C'est très important.

Madame la Maire

Le projet de la Brossette est orienté autour de cette idée de centre de ressources pédagogiques autour de la nature. Comme je vous le disais, il y a deux axes dans la nature ; le végétal mais aussi les animaux et donc la condition animale.

Monsieur FOURMONT

Le sujet de la pêche a été évoqué entre nous. L'étang mesure 2 500 m². Ce sont 150 kilos de poissons : du gardon, des tanches, des carpes, etc. Pour réguler et pour éviter de les perturber pour l'instant, il y aura des carnassiers dans les deux ans à venir.

Il n'y aura pas de concours de pêche. Il y aura quelques prélèvements de poissons de différentes façons, avec une technique récente, l'installation d'un carrelet, comme on peut le voir en Charente ou en Vendée, où il sera possible de prélever des poissons ; les mettre dans des bacs pour que les enfants puissent les étudier, et les remettre à l'eau ou dans la mare pédagogique qui a été faite au fond du domaine. Nous avons également la pêche à la nasse. Le matériel est déjà sur place ; on met de l'appât, et le poisson rentre à l'intérieur. Quelques lignes seront équipées avec des hameçons sans retour, pour éviter d'abîmer le poisson.

En ce qui concerne les poussins, cela correspond sur une année à 8 naissances. Ensuite, ils retrouvent les autres dans le poulailler.

Madame la Maire

Je voudrais préciser que l'étang a été curé pour permettre aux poissons de s'y sentir mieux.

Madame MULLER

Je voudrais juste revenir sur l'interdiction des animaux sauvages. Bien sûr, on ne peut qu'être d'accord avec ce vœu, mais il y a plusieurs considérations. Il y a déjà une transition à faire. Entre une interdiction stricte à un instant et jusqu'à ce que l'on puisse prendre en charge, que va-t-on faire ? Nous avons en Région Centre-Val de Loire un refuge, qui n'est pas très loin de chez nous, qui a fait l'actualité il n'y a pas très longtemps parce qu'il était en grosse difficulté financière. Je crois d'ailleurs que la Région même participe par des subventions. Ils ont fait une participation publique, ils ont reçu pas mal d'aides, plus de 2 M€. Je suis très sensibilisée à cette cause ; ils ont plus de 600 animaux, ils ne peuvent en accueillir plus. Donc aujourd'hui quand on retire les animaux des cirques, qu'est-ce qu'on en fait ? Comment les gère-t-on ? S'il n'y a pas de place, sont-ils euthanasiés ? Comment fait-on ? Un vrai problème se pose. Il faut de l'argent, il faut des subventions, il faut ouvrir des refuges. Cela nécessite du temps, de l'implication de chacun. Que pouvons-nous faire ? A l'échelle de tous, à l'échelle des collectivités, à l'échelle des des institutions d'une manière générale ? Une vraie question se pose sur la prise en charge de tous ces animaux entre aujourd'hui et 2028.

Madame la Maire

Je suis assez d'accord avec vous sur la nécessité qu'ils puissent être accueillis dans des refuges et peut-être aussi qu'on se donne les moyens d'éviter de nouvelles naissances consanguines dans ces établissements, parce qu'encore une fois la consanguinité fait largement le jeu de celles et ceux qui n'ont pas une réelle volonté de cette transition.

Je vous propose de passer au vote.

Monsieur SILLY

Une explication de vote : nous vous rejoignons dans l'esprit du texte, dans l'esprit de ce qui est porté ce soir, ou souhaité de tous. Isabelle MULLER le rappelait ; on a besoin d'une transition, une transition longue, avec des animaux qui sont imprégnés. Par ailleurs, aujourd'hui nous n'avons pas de place dans les refuges qui sont saturés, qui ont besoin d'un vrai investissement public. Encore une fois, c'est ce que le législateur avait prévu ; le législateur avait prévu une transition d'un outil de production, pour ce qui reste une entreprise, c'est à dire les cirques. Nous considérons que ce n'est pas tout à fait notre rôle de faire de la politique ou de devenir

législateur à la place du législateur. Même si nous en partageons les objectifs, nous ne participerons pas à ce vote.

Madame la Maire

Très bien. Vous me permettez de considérer que c'est aussi notre place d'inciter le législateur à agir sur tel ou tel domaine. Un outil de production, vous avez raison, cela se transforme, et je veux saluer toutes celles et ceux qui s'engagent dans le cirque et dans les arts circassiens sans porter atteinte à la condition animale.

Nous passons au vote. Y a-t-il des oppositions ou des non part au vote. Des abstentions ?

Adopté à la majorité par 29 pour et 5 ne prennent pas part au vote : Mme MULLER, M. SILLY, Mme DINIZ SALGADO, M. VITEUR, M. LE BEUZE

FINANCES

3) Création d'autorisations de programme dans le cadre du passage à la M57

M. LACROIX, Premier adjoint, expose

Dans le cadre du passage à la nomenclature budgétaire et comptable M57 et de l'adoption du règlement budgétaire et financier lors du Conseil municipal du 26 septembre 2022, afin de ne pas faire supporter au budget annuel de la Ville l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, il apparaît pertinent de créer des autorisations de programme pour les projets dont le montant des crédits est significatif et dont la durée porte sur plusieurs exercices comptables.

Toutefois, dans un souci de simplicité de gestion, il n'est pas envisagé de créer des autorisations de programme pour :

- les projets en cours qui seront clôturés en 2023 (exemple : bâtiment pour la direction des espaces verts)
- les enveloppes de crédits annuels dédiés d'une part à l'entretien du patrimoine et d'autre part à l'acquisition de mobiliers et matériels.

Ainsi, compte tenu des projets et des échéanciers de crédits prévus au Plan Pluriannuel d'Investissement, il est proposé de créer les autorisations de programme suivantes :

Projet	Crédits de paiement				Montant de l'autorisation de programme
	Budget primitif 2023	Echéancier prévisionnel 2024	Echéancier prévisionnel 2025	Echéancier prévisionnel 2026	
ADAP Accessibilité Bâtiments	275 000	205 000	0	0	480 000
Gros entretien / Grosses réparatbns piscine	300 000	350 000	0	0	650 000
MPT Jean Vilar	206 000	918 816	0	0	1 124 816
Projet Duclos (Salle des fêtes-Gymnase Devailly)	0	200 000	2 050 000	4 200 000	6 450 000
EHPAD	470 000	1 430 000	0	0	1 900 000
Budget participatif	100 000	100 000	100 000	100 000	400 000
TOTAL					11 004 816

Vu l'avis de la commission Finances – Ressources humaines du 8 mars 2023,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal :

- approuve les sommes proposées en matière d'autorisation de programme pour le projet ADAP Accessibilité Bâtiments pour un montant de 480 000 €.

Adopté à l'unanimité.

- approuve les sommes proposées en matière d'autorisation de programme pour le projet Gros entretien / grosses réparations piscine pour un montant de 650 000 €.

Adopté à l'unanimité.

- approuve les sommes proposées en matière d'autorisation de programme pour le projet MPT Jean Vilar pour un montant de 1 124 816 €.

Adopté à l'unanimité.

- approuve les sommes proposées en matière d'autorisation de programme pour le projet Duclos (salle des fêtes – gymnase Devailly) pour un montant de 6 450 000 €.

**Adopté à la majorité par 31 pour et
3 contre : M. BLANCHET, M. KUZBYT, Mme BOUR**

- approuve les sommes proposées en matière d'autorisation de programme pour le projet d'EHPAD pour un montant de 1 900 000 €.

Adopté à l'unanimité.

- approuve les sommes proposées en matière d'autorisation de programme pour le projet Budget participatif pour un montant de 400 000 €.

**Adopté à la majorité par 31 pour et
3 abstentions : M. BLANCHET, M. KUZBYT, Mme BOUR**

Monsieur LACROIX

Effectivement c'est beaucoup plus technique et moins philosophique que le débat que nous avons pu avoir dans les minutes précédentes, avec la création d'autorisations de programme dans le cadre du passage à la M 57. Nous avons déjà eu l'occasion d'en parler notamment quand nous avons voté le règlement financier de la commune et le passage à la M 57 en septembre. Nous avons voté effectivement ce règlement budgétaire et financier qui permet d'inscrire ces autorisations de programme que nous ne souhaitons utiliser que dans le cas de l'investissement et non dans le cas du fonctionnement, puisque nous avons dit que nous n'utiliserions pas l'autorisation d'engagement dans le cas du fonctionnement à l'échelle de la collectivité, car cela n'a pas vraiment de sens. Ce recours aux autorisations de programmes était une possibilité qui était déjà offerte par la M14, l'ancienne nomenclature comptable, et qui n'avait jamais vraiment été utilisée sur la ville de Fleury-les-Aubrais dans un passé plus ou moins récent. Que permettent ces autorisations de programme ? Cela permet de ne pas budgéter l'intégralité d'investissement décidé lors du vote du programme alors que le décaissement des sommes, ou l'imputation des sommes, se fait annuellement sur plusieurs années. C'est donc évidemment intéressant quand on a des sommes importantes, des investissements importants, de manière pluriannuelle. Ce sont un peu les règles que nous nous

sommes données, c'est à dire que nous n'avons pas retenu les projets qui vont être clôturés en 2023, exemple le bâtiment des espaces verts qui se fait sur deux exercices mais qui est en grande partie sur l'exercice 2022. Et sur des petits crédits qui reviennent tous les ans mais qui sont des petites sommes, type mobilier, type achats courants, je dirais même renouvellement du parc automobile. Nous ne sommes pas sur ce type d'investissement ; nous sommes bien sur des choses plus importantes. Vous voyez cette PPI, avec la date, les gros entretiens du patrimoine, en tous cas de la piscine, la MPT Jean-Vilar, le projet Duclos, l'EHPAD, et puis le budget participatif, qui est un peu particulier ; c'est plus une histoire de pérennité que de montant, puisque ce sont 100 000 €, mais malgré tout ce sont 100 000 € sur l'ensemble du mandat, ce qui représente quand même une somme relativement conséquente. C'est calqué sur le PPI, avec le montant d'autorisations de programme total, qui correspond au programme lancé. Il est évident que ce tableau est révisable au moins annuellement ; un état des lieux est fait actuellement mais il est aussi révisable comme le PPI. Si demain nous voyons que tel ou tel projet prend 100 000€ de plus, il est évident que nous proposerons un autre vote de cet échancier.

Voilà rapidement un petit résumé sur cette délibération qui correspond quand même à un peu plus de 11 M€ jusqu'en 2026.

Monsieur LE BEUZE

Bonsoir à tous ; cela va être très rapide, il n'y a aucune difficulté sur cette délibération. Juste pour compléter ce que vous avez dit, pour la bonne appréciation de l'ensemble des élus, des personnes dans le public et de celles qui nous suivent à distance ; il faut bien avoir en tête que vous avez fait le choix de faire une présentation qui s'arrête à la fin de votre mandat et que des dépenses vont potentiellement aller au-delà. Nous pensons notamment au projet Duclos qui va se terminer sur 2027, pour un coût de 2 750 000 €. C'était juste pour un complément d'information. Mais aucune difficulté.

Monsieur KUZBYT

Vous avez présenté la délibération comme technique, après avoir parlé philosophie. Nous ne partageons pas cette appréciation, au contraire ; cette délibération est extrêmement politique, Monsieur LACROIX, d'ailleurs, l'a exposé. C'est en grande partie le PPI, c'est-à-dire en grande partie les choix politiques que vous souhaitez pour la commune. Là-dessus, nous sommes d'accord ?

Madame la Maire

Non, la traduction est technique.

Monsieur KUZBYT

Mais ce n'est pas une délibération technique.

Madame la Maire

S'il n'y avait pas eu la nomenclature, les choix politiques auraient été les mêmes, mais il n'y y aurait pas eu cette traduction.

Monsieur KUZBYT

Tout à fait. Moyennant quoi, sur cette partie du PPI en quelque sorte, sur ce tableau qui regroupe les autorisations de programme que vous souhaitez voir voter, il y en a six, dont deux nous posent difficulté. Je peux détailler lesquels mais vous les connaissez, puisque ce n'est pas la première fois que nous les évoquons : la ligne sur le projet Jacques Duclos. Vous savez que nous sommes extrêmement interrogatifs sur le choix de construire une salle des fêtes. Par ailleurs, lors du dernier Conseil, nous avons évoqué l'idée, mais nous en reparlerons quand nous aurons traité le budget : nous avons évoqué l'idée de rechercher des économies, nous pensions en particulier à une petite réduction du volume du Budget participatif. Je vous

confirme que c'est ce que nous proposerons tout à l'heure. Cette ligne pose donc des difficultés, et notre demande est la suivante : pouvoir individualiser les votes.

Madame la Maire

Individualiser les votes projet par projet pour les AP ? Cela peut se faire. S'il y avait des prochaines AP, elles seraient votées individuellement. J'entends votre requête et je ne vois pas d'obstacle technique à la chose, mais cela va leur faire du boulot. Autant je ne scinde pas les délibérations quand les dispositifs sont liés, autant pour les AP, ce serait malvenu de vous contraindre à les voter en bloc ou à ne pas les voter. Nous allons faire comme ça. Nous allons donc le faire ligne par ligne alors.

Monsieur SILLY

Sur le projet Duclos, vous le savez, nous sommes favorables à la reconstruction du gymnase Devailly et à l'émergence d'une salle des fêtes. Donc nous vous suivons. Cependant, si sur les autres projets nous avons déjà eu des échanges assez nourris, voire des projets avancés (certains sont en train de sortir de terre), là nous vous faisons confiance pour que nous ayons un débat pas trop tardivement.

Madame la Maire

C'est prévu.

Monsieur SILLY

Et cela ça n'augure pas notre vote de ce soir ; notre position n'augure pas ce que nous pourrions penser de l'intérieur et des abords de ce bâtiment.

Madame la Maire

Nous sommes d'accord.

Nous passons à la délibération suivante, le budget primitif 2023. Évidemment, le vote d'un budget est toujours un moment important dans la vie d'une commune. Nous avons eu un débat sur la trajectoire budgétaire et financière. Nous avons commencé à aborder quelques sujets au moment du vote du Débat d'Orientations Budgétaires. C'est Monsieur LACROIX qui va rapporter. Je voudrais juste dire que nous avons souhaité une détermination absolue, pour à la fois, et ça n'est pas forcément aisé, maintenir le cap qui était le nôtre et donc réaliser le programme sur la base duquel nous avons été élus, et faire face aux crises ; nous avons eu cette crise sanitaire qui n'a pas été sans impact, nous avons cette crise internationale, qui se transforme en crise économique, ne serait-ce que par l'augmentation de quelques prix. C'est d'ailleurs rappelé dans le rapport sur le budget ; globalement nous sommes tous impactés par le prix de l'énergie, et dans des mesures qui pour certains vont devenir encore plus importantes encore. Les collectivités, vous le savez, sont particulièrement touchées ; elles ont un patrimoine à chauffer, ne serait-ce que pour que les enfants n'aient pas froid dans les écoles, que la piscine puisse continuer à tourner, qu'il puisse y avoir des entraînements dans les locaux sportifs.

Et le prix des denrées alimentaires ; nous avons pris le choix d'une tarification sociale et de faire en sorte de ne pas répercuter l'inflation sur les denrées alimentaires sur le prix des cantines. Cela contraint fortement le budget, nous allons vous l'expliquer. Cette crise économique a aussi des effets mécaniques qui font que cela augmente les bases fiscales ; donc nous faisons le choix ne pas augmenter le taux d'imposition, mais c'est vrai que les bases fiscales augmentent et que cela génère des rentrées supplémentaires, qui sont largement bienvenues pour continuer à poursuivre notre cap. Ce cap est donc de suivre notre programme. Quand je dis suivre, on ne le suit pas aveuglément, on l'a vu. Dans le PPI, certaines choses sont étalées dans le temps ; il faut s'adapter aux situations, mais ne pas lâcher son cap. Et puis cette volonté très forte que nous avons d'accompagner les populations

dans ces temps difficile, qui ont été marquées, encore une fois, par cette crise sanitaire, cette crise économique et aujourd'hui cette crise sociale, les unes n'étant pas d'ailleurs sans rien avec les autres. Nous avons donc cette volonté marquée de tenir ce cap, et je le dis, de fournir un niveau de service public municipal, qui se traduit par des services municipaux, à un niveau élevé, et même de l'augmenter, parce que nous sommes persuadés, nous pensons, nous avons cette conviction que quand les temps sont difficiles pour les plus fragiles, et pour toute la population parce que c'est aussi une question de cohésion, il y a besoin de solidarité, il y a besoin de services publics. C'est donc à cela que nous nous attelons. Pour ce faire, évidemment, nous projetons à la fois les recettes et à la fois les dépenses, ce qui nous donne ce budget.

J'en profite pour remercier l'ensemble des élus parce que c'est un travail entre tous les élus, notamment l'exécutif, mais pas seulement. Et remercier les services parce que travailler un budget, ce n'est pas rien.

4) Budget primitif 2023 - budget principal de la Ville

M. LACROIX, Premier adjoint, expose

Suite au débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu en séance du Conseil municipal du 27 février 2023, il est proposé au Conseil municipal d'approuver le budget principal de la Ville.

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le débat d'orientations budgétaires du 27 février 2023,
Vu l'avis de la commission Finances – Ressources humaines du 8 mars 2023,
Vu le projet de budget primitif annexé à la présente délibération,

Vu l'amendement suivant déposé par M. Stéphane KUZBYT, conseiller municipal :

Amendement :

Afin de modérer la hausse des impôts à 5,9 % au lieu de 7,1 %, il est proposé :

- section de fonctionnement – dépenses : baisse de 9 315 € (sur 79 315 €) du compte « Fêtes et cérémonies »,
- section de fonctionnement – recettes : baisse de 215 360 € (sur 19 220 829 €) du compte « Impôts directs locaux »,
- section d'investissement – dépenses : baisse de 25 000 € (sur 100 000 €) du budget participatif et report à 2024 des 50 000 € prévus pour les travaux prévus à la place du city-stade.
- emprunt d'équilibre : augmentation de 131 045 € (sur 2 445 673 €), étant entendu que les subventions demandées sur certains travaux et le remboursement prévu du portage de l'EHPAD (470 000 €) viendront surcompenser cette hausse.

Amendement rejeté par 8 voix pour et 26 voix contre.

Vu le sous amendement suivant déposé par M. Rémi SILLY, conseiller municipal :

Sous-amendement à l'amendement proposé par M. Stéphane KUZBYT :

Dans la section d'investissement – dépenses, il est proposé de modifier la baisse de 25 000 € du budget participatif par une baisse de 15 000 € du budget participation et la suppression de l'augmentation de l'indemnité des élus liée à la revalorisation du point d'indice à hauteur de 10 000 €.

Sous-amendement rejeté par 8 voix pour et 26 voix contre.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal :

- approuve les sommes inscrites en dépenses et en recettes aux chapitres suivants du budget

primitif 2023 de la commune qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 34 646 116 € pour la section de fonctionnement, 7 907 036 € pour la section d'investissement et à 42 553 152 € les deux sections confondues :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	BP 2023
011	Charges à caractère général	6 139 701,00
012	Charges de personnel	22 594 835,00
014	Atténuations de produits	171 065,00
65	Autres charges de gestion courante	2 497 562,00
Total des dépenses de gestion courante		31 403 163,00
66	Charges financières	320 000,00
67	Charges exceptionnelles	30 000,00
68	Dotations aux amortissements et aux provisions	25 000,00
022	Dépenses imprévues	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		31 778 163,00
023	Virement à la section d'investissement	1 501 822,00
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	1 366 131,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		2 867 953,00
TOTAL		34 646 116,00

RECETTES

Chapitre	Libellé	BP 2023
013	Atténuation de charges	102 000,00
70	Produits des services	3 415 780,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	4 164 566,00
731	Fiscalité locale	20 340 829,00
74	Dotations, subventions et participations	6 179 885,00
75	Autres produits de gestion courante	188 000,00
Total des recettes de gestion courante		34 391 060,00
76	Produits financiers	120,00
77	Produits exceptionnels	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		34 391 180,00
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	254 936,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		254 936,00
TOTAL		34 646 116,00

SECTION D'INVESTISSEMENT**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	BP 2023
20	Immobilisations incorporelles	909 160,00
204	Subventions d'investissement versées	387 500,00
21	Immobilisations corporelles	705 640,00
23	Immobilisations en cours	1 889 800,00
Total des dépenses d'équipement		3 892 100,00
16	Emprunt et dettes assimilés	3 625 000,00
27	Autres immobilisations financières	55 000,00
Total des dépenses réelles d'investissement		7 572 100,00
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	254 936,00
041	Opérations patrimoniales	80 000,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		334 936,00
TOTAL		7 907 036,00

RECETTES

Chapitre	Libellé	BP 2023
13	Subventions d'équipement reçues	0,00
16	Emprunts et dettes assimilés	2 445 673,00
23	Immobilisations en cours	0,00
Total des recettes d'équipement		2 445 673,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	473 410,00
16	Emprunts et dettes assimilés	2 000 000,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
024	Produits de cessions	40 000,00
Total des recettes financières		2 513 410,00
Total des recettes réelles d'investissement		4 959 083,00
021	Virement de la section de fonctionnement	1 501 822,00
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	1 366 131,00
041	Opérations patrimoniales	80 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		2 947 953,00
TOTAL		7 907 036,00

Monsieur LACROIX

Sur les grandes lignes, par rapport aux échanges que nous avons pu avoir lors du Débat d'Orientations Budgétaires il y a un mois, vous ne serez pas surpris ; il y a peu de changements, vous le verrez. Le seul changement concerne les conséquences de la mise en liquidation des Panthères.

Je rebondis, ou j'insiste, sur ce qu'a dit Madame la Maire. Je crois que ce budget, nous ne nous en sommes jamais cachés, y compris quand il était en cours d'élaboration, y compris lorsque nous avons élaboré des budgets supplémentaires au mois de juin, mais également lorsque nous avons fait la décision modificative au mois de novembre, ce budget n'est pas si simple

que ça à concevoir, comme dans beaucoup de collectivités locales, comme dans un certain nombre d'entreprises, et je dirais plus généralement, dans les ménages, même s'ils n'ont pas de budget primitif officiel.

En tout cas, compte tenu des éléments qui sont les nôtres depuis plusieurs mois, et je dirais même depuis plusieurs années, parce que la crise a commencé il y a des années et des années, la population a des difficultés à vivre, voire à survivre. Des millions de personnes sont en dessous du seuil de pauvreté ; ce sont des sujets que l'on a parfois tendance à oublier. On a vu le résultat de l'analyse des besoins sociaux qui nous montrait combien on voit apparaître ces difficultés chez nos concitoyens, et parmi des gens qui sont également présents dans la salle ; parce que maintenant tout le monde est touché, peu de Français ne sont pas touchés par l'augmentation du coût de la vie ou par la baisse de pouvoir d'achat, ou par la non-augmentation des salaires, ou par l'augmentation du coût des soins, ou par l'augmentation des études pour les enfants ,etc. Je ne vais pas vous faire le catalogue, tout le monde le sait bien ici. Nous savons combien l'analyse des besoins sociaux a montré aussi les difficultés des Fleuryssois face à cette situation, qui avait donc démarré il y a maintenant plusieurs années, qui s'est accentuée avec le Covid, ne l'oublions pas. Certains avaient dit « quoi qu'il en coûte ». Le « quoi qu'il en coûte », nous le payons, de toutes façons, et nous voyons des entreprises faire faillite, comment certaines chaînes de magasins sont en train de tomber, combien des Français se retrouvent au chômage, combien il est difficile tous les jours de pouvoir subvenir aux dépenses quotidiennes, combien l'avenir est compliqué, entre les jeunes qui ne trouvent pas de travail et les anciens qu'on ne veut pas laisser partir en retraite, entre ceux qui peinent tous les jours au travail ; on voit combien c'est difficile, combien c'est difficile de mettre du carburant pour prendre sa voiture pour aller simplement travailler, avec l'augmentation du coût des transports. Nous le savons ; et nous sommes dans ce contexte-là. Évidemment les collectivités n'échappent pas à ce contexte : contexte Covid, puis contexte de la guerre en Ukraine, avec une inflation que nous n'avons plus connue depuis les années 1980, avec la pénurie de certaines denrées, matières premières, produits manufacturés, la mondialisation étant passée par là ; les coûts du crédit ont également augmenté, avec un certain nombre de personnes qui ont des difficultés à obtenir des crédits qui il y a 5 ans ne posaient aucun problème avec les mêmes revenus. Certains maintenant se voient refuser des crédits, que ce soit dans l'immobilier ou à la consommation. Nous le savons tous, le contexte est difficile ; ce budget a donc été fait dans ce contexte, avec une hausse des coûts d'énergie de 58 % pour la municipalité ; 58 % d'augmentation des coûts de l'énergie ! Il y a l'augmentation du point d'indice des fonctionnaires, en tout cas l'augmentation de la masse salariale, qui est une très bonne chose pour les fonctionnaires, et nous l'a toujours dit, mais qui pèse évidemment sur les comptes de la commune : en année pleine, entre 700 et 800 000€, à travers les différentes mesures qui ont été prises.

Évidemment, 2023, ce n'est plus 2022, qui avait déjà commencé à être difficile. Certaines situations sont donc compliquées. Dans ce contexte, il est clair que nous tenons nos engagements de ne pas toucher au taux d'imposition des Fleuryssois, Madame la Maire l'a rappelé, je le rappelle encore ici avec force, alors que beaucoup de communes sont à augmenter les taux d'imposition des habitants. Certes, nos taux d'imposition sont plutôt assez élevés, mais certaines communes ont des taux d'imposition bien plus élevés que les nôtres. Et en parallèle nous maintenons l'ensemble des services publics voire nous développons des services supplémentaires à la population, qui en a de plus en plus besoin.

Nous le voyons quand nos cantines sont pleines ; les parents d'enfants qui auparavant mangeaient à la maison, se disent que désormais, compte tenu des prix pratiqués par la commune, c'est mieux ; au moins ils peuvent manger pour pas trop cher dans les cantines municipales. Les effectifs dans les cantines, n'est-ce pas Madame MONSION, sont en forte augmentation. Nous sentons donc, à travers ces éléments, combien la population est en difficulté.

Nous savons également que le CCAS est beaucoup plus sollicité qu'à une époque, ce qui d'ailleurs nous oblige également à augmenter la subvention au CCAS, et ce pour deux raisons :

parce que les excédents du CCAS ont été consommés. Cela a commencé avant nous puisqu'une politique a été menée en ce sens. Nous avons continué, et maintenant non seulement nous sommes obligés de compenser ce qui n'existe plus, c'est à dire des réserves du CCAS, et en plus la demande est désormais largement supérieure à ce qu'elle était, y compris pendant le Covid.

Nous faisons donc face à ces réalités : prix de l'énergie, augmentation des matières premières, inflation généralisée, augmentation des achats en tout genre que nous pouvons réaliser, que ce soit des denrées ou que ce soit également des matériaux nécessaires à nos travaux, augmentation des prestations des entreprises qui peuvent avoir à travailler pour nous, ne serait-ce que des entreprises qui font du ménage ou des assureurs. Nous savons que nous sommes dans une augmentation des prix généralisée ; malgré tout nous arrivons à tenir nos fondamentaux c'est-à-dire une équation financière maîtrisée, avec une épargne nette d'1 M€, avec un emprunt d'équilibre qui se situe à un peu moins de 2,5 M€, conforme au Plan Pluriannuel d'Investissement ; emprunt d'équilibre, cela ne veut pas dire qu'à la fin ce sera l'emprunt réel que nous aurons à réaliser en 2023 ; en tout cas c'est l'emprunt d'équilibre tel qu'il est inscrit au budget, avec des subventions aux associations maintenues.

Il faut quand même se souvenir que dans un passé assez récent, celui du mandat précédent, avec des difficultés, je ne le nie pas, notamment liées à la baisse de la dotation globale de fonctionnement de l'État, la municipalité avait pris des choix, notamment celui de baisser de 20 % les subventions aux associations. Nous maintenons les subventions aux associations, nous maintenons le taux d'imposition à ce qu'il était à l'époque, nous maintenons l'ensemble de nos effectifs communaux, en travaillant au maximum pour améliorer le travail en régie et pour redévelopper, redéployer, réfléchir à nouveau à ce que peuvent être les régies municipales. Beaucoup de travaux ont été initiés en ce sens. Nous conservons les fondamentaux ; cela nous a donné quand même beaucoup d'inquiétude, mais nous nous l'étions dit lors du Débat d'Orientations Budgétaires, je pense que dans la situation que nous vivons, cela reste un budget volontariste qui permet également d'investir près de 4 M€ sur notre commune ; c'est à peu près le même chiffre qu'en 2022 et c'est plutôt un chiffre correct compte tenu de la situation financière que nous connaissons, avec certains choix qui ont été faits, comme Madame la Maire le disait, notamment avec les calages sur le PPI de l'opération Duclos, par exemple. En effet, nous nous sommes dit que cela faisait beaucoup pour cette année, pour des raisons financières, et notre capacité à réaliser, parce que tout se décale et qu'à la fin ce n'est pas si simple. Je laisse Monsieur BONAMY présenter le budget.

Monsieur BONAMY

Bonsoir à tous, avant de dérouler la présentation, une précision pour ceux d'entre vous qui ont pris connaissance de la maquette budgétaire. Vous avez peut-être constaté des écarts assez significatifs sur la section d'investissement, entre les crédits inscrits en 2022 et ceux proposés en 2023. C'est simplement un bug du logiciel financier de notre éditeur, qui n'est toujours pas résolu. Et donc, dans les crédits d'investissement 2022, se trouvent les reports 2021, ce qui gonfle énormément les chiffres par rapport à ce que vous pouvez constater en 2023.

Deuxième chose, comme le disait Monsieur LACROIX, par rapport aux éléments qui vous ont été présentés lors du Débat d'Orientations Budgétaires, il y a très peu d'ajustements. Ils sont uniquement liés à la liquidation judiciaire des Panthères.

Monsieur BONAMY présente le Budget primitif 2023.

Madame la Maire

Merci Monsieur BONAMY. Voilà pour ce budget. Je suppose qu'il va y avoir quelques réactions.

Monsieur SILLY

Je vais laisser mes collègues s'étendre dans le détail, mais il est vrai que cela a été compliqué de travailler sur ce budget. Bien qu'il n'y ait pas eu d'erreurs ou de fautes de commises, et que

nous n'avons besoin que des colonnes BP 23 pour voter, il est intéressant de pouvoir parangonner d'un exercice à l'autre. Entre les documents fournis à l'occasion du DOB, l'expression des chiffres dans le cahier de délibérations et la maquette budgétaire, il y avait des décalages de 2 M€. Cela s'ajoute au fait que nous passons cette année sous la maquette 57 ; et pour retrouver nos petits, pardonnez-moi l'expression, et analyser ce qui se passe au niveau de la Ville et dresser les trajectoires, cela n'a pas été simple. Il va falloir régler ce problème pour l'année prochaine pour que nous puissions travailler ce budget correctement. C'était simplement une petite remarque en préambule ; un souhait qu'on puisse régler ce problème.

Madame la Maire

Nous pouvons régler une partie du problème, c'est-à-dire notre partie. Aucun des chiffres ne correspond pas. Comme vous le dites, aucune erreur n'a été traduite et le passage à la M57 change les choses ; ce n'est pas que ça les complique, c'est que cela les change. C'est vrai que parangonner comme vous dites... oui, quand les matrices ne sont pas les mêmes, ce n'est en soi pas facile. Ce problème sera réglé l'an prochain, puisqu'à chaque fois on sera sur la M57. De plus, des modifications sont liées aux modalités de collaboration entre la Ville et le CCAS ; certaines sommes sont ventilées différemment. En revanche nous avons essayé, et je crois que Monsieur LACROIX était prêt à répondre à toutes les questions en commission, d'avoir une présentation qui soit conforme à la réalité, évidemment, mais en plus nous avons tenu à ce qu'elle puisse être claire pour tout le monde.

Monsieur SILLY

Je ne fais le procès de personne, mais nous avons eu un débat il y a un mois, car les comparaisons qui étaient faites portaient entre le BP 23, celui que nous sommes amené à voter aujourd'hui, et le BP 22 ; là, la comparaison est faite de BP 23 à BP cumulé. A la fin, il y a un delta et il est important.

Nous regrettons de ne pas avoir eu une certaine continuité et de fidélité dans les chiffres présentés.

Madame la Maire

On pourrait nous faire le reproche inverse.

Monsieur SILLY

J'allais vous le dire ; aujourd'hui, les modalités de calcul, avec un exercice clos et fidèle au réalisé, et une comparaison qui se fait... je suis d'accord avec vous. C'est simplement que d'un exercice budgétaire, qu'était le DOB le mois dernier, à l'exercice auquel on se prête ce soir, cela a été un peu compliqué.

Madame la Maire

Sauf qu'entre temps, interviennent des bouclages budgétaires. Et quand je dis cela, ce n'est pas prévisionnel, c'est notamment sur le compte administratif, sur des éléments de nouvelles données dont nous disposons. On aurait fonctionné de BP 2023 à BP initial 2022 jusqu'au bout, cela n'aurait pas... les BP doivent se comparer quand ils sont consolidés.

Monsieur SILLY

Je suis parfaitement d'accord avec vous. Encore une fois, je n'ai pas de problème là-dessus. Il s'agit simplement d'avoir des chiffres sur lesquels on s'appuie pour faire des comparaisons, qui ne sont pas les mêmes du mois dernier à ce mois-ci. Il serait plutôt heureux d'engager la comparaison de quelque chose qui a été réalisé, et de se tenir assez fidèlement à la réalité, avec un réel prévisionnel pour l'année 2023. C'était simplement une observation pour vous dire que nous avons passé un peu de temps à retrouver nos petits.

Monsieur BONAMY

Est-ce que je peux apporter une réponse technique ? Je comprends tout à fait votre remarque, Monsieur SILLY ; les écarts sont constatés dans la maquette. Par contre, en matière de tableau et de comparaison entre ce qu'il y a dans le DOB et le rapport budgétaire, on est structurant sur les mêmes éléments. Vous ne vous en souvenez peut-être plus, mais quand nous avons voté le passage à la M57, je vous avais dit que nous n'allions pas pouvoir comparer. Les logiciels financiers, quels qu'ils soient, ne reprennent pas l'historique. Nous changeons de nomenclature, il y a donc forcément des écarts. Mais je comprends tout à fait votre remarque.

Monsieur SILLY

Encore une fois je ne fais de procès à personne, mais certaines villes ne se sont pas embêtées, et ne s'embêtent plus ; elles ont trouvé un bon prétexte, avec le passage à la M57, pour se débarrasser de cet exercice qui peut être parfois périlleux. C'était simplement une petite remarque de méthode.

Madame la Maire

Je tiens à ce que l'on ne mette pas en cause la méthode retenue.

Monsieur LE BEUZE

La remarque de mon collègue était juste de dire qu'entre la maquette et la délibération, les chiffres n'étaient pas les mêmes.

Madame la Maire

Pour que ce soit clair pour tout le monde : ils ne s'agrègent pas de la même manière, mais les chiffres sont les mêmes.

Monsieur LE BEUZE

Je voudrais juste rebondir sur les propos qui ont été les vôtres dans l'introduction, notamment sur la non-augmentation d'impôt, sur la hausse des bases fiscales s'expliquant selon vous par la crise économique, et un autre argumentaire, qui a été de dire que l'on continue à développer l'accompagnement des populations. Cela me permet de revenir sur le point que j'avais soulevé sur le DOB le mois dernier, à savoir que l'exercice budgétaire de cette année est très compliqué ; vous avez eu la chance d'avoir un effet d'aubaine sur les recettes et la revalorisation des bases fiscales.

Cela permet de rééquilibrer votre budget qui partait assez mal et était difficile à équilibrer. Nous n'allons pas nous en plaindre budgétairement parlant mais je renouvelle le point d'attention que j'avais fait le mois dernier : ce sont les Fleurysois qui vont être mis à contribution et potentiellement certains ménages vont être amenés à connaître des difficultés supplémentaires liées à ces hausses d'imposition qu'ils vont devoir supporter. Et donc l'accompagnement social que vous prôniez dans votre prise de parole avant d'expliquer techniquement la déclinaison du budget, est tout indiqué dans cet aspect-là.

J'aime l'histoire et j'aime l'historique, et il est intéressant aussi de se rappeler que certains choix que vous avez fait sur les budgets précédents ont amené à des difficultés cette année pour boucler le budget. Nous n'allons pas refaire tous les débats ; vous avez fait certains choix politiques, et vous les assumez. Nous aurions fait différemment et autrement, c'est normal, il n'y a aucun sujet là-dessus, mais il faut rappeler que ces choix ont amené à ce que la construction des budgets d'aujourd'hui soit compliquée.

Par ailleurs, un élément me dérange un peu, c'est cette facilité que vous avez à trouver des excuses chaque année sur la constitution de votre budget. La première année, c'était parce que vous vous repreniez en main la Ville et que le budget avait été fait par l'ancienne mandature. Ok, on peut entendre. La deuxième année, c'est le Covid qui vous a obligé à jongler sur un budget compliqué. Ok. La troisième année, cela a été le dégel du point d'indice et la hausse du coût des énergies. Cette année c'est un peu cela aussi en suspens. C'est un

peu facile de trouver des excuses chaque année. Il y a des choix politiques qui amène aussi au budget qui est constitué aujourd'hui. Voilà, c'est juste cet élément que je voulais souligner.

Pour finir, je voudrais rappeler la suralimentation des budgets annexes : CCAS +300 000 et le centre culturel +50 000. Oui, ces budgets sont soumis aux hausses des énergies et de l'alimentation, mais il y a aussi le coût de restructuration du pôle social, qui est subie indirectement par ces budgets annexes, qu'il faut aussi avoir à l'esprit, parce qu'ils le subissent indirectement ; et pour avoir étudié un peu les éléments du DOB sur le budget annexe que m'a transmis mon collègue Maxime VITEUR, cela ressort.

Voilà. Il faut faire attention parce que la Ville ne va pas pouvoir abonder comme ça des subventions qui augmentent chaque année de 350 000 ; à un moment donné nous serons limités et l'exercice va s'avérer compliqué.

Madame la Maire

Nous allons répondre techniquement, y compris en ce qui concerne les dépenses sociales, mais je voulais juste dire que je ne m'excuse pas de ce budget. Je le porte fièrement. Je l'assume et je revendique nos choix politiques, dans un contexte certes difficile, mais qui nous oblige d'autant plus, et que je ne nie pas. Il n'est pas question de s'excuser, il est au contraire question d'assumer un budget, cela a été dit par Monsieur CHAPUIS lors de notre dernière séance, qui est un bon budget, tout comme nos orientations budgétaires. Les finances de la Ville vont bien ; je ne vois pas pourquoi j'aurais à m'excuser de finances qui vont bien et de trajectoires politiques assumées. Que vous ayez d'autres orientations, je l'entends, cela se respecte, mais moi, ce budget je le porte avec fierté.

Monsieur KUZBYT

Je vous remercie pour vos propos liminaires, ainsi que Monsieur LACROIX et Monsieur BONAMY. L'un et l'autre, Monsieur LACROIX et Madame la Maire, dans vos propos introductifs, vous avez évoqué la difficulté à vivre, voire à survivre, pour tout le monde. Madame la Maire, vous avez parlé des factures d'énergie qui pour certains n'ont pas encore fini d'augmenter. J'ai entendu : difficultés accentuées, tout augmente pour les habitants, également l'idée que pour les personnes qui en ont besoin, il est de plus en plus difficile d'obtenir des crédits auprès de leur banque. Je partage. Je partage ce que vous avez développé : le fait marquant, pour nous, dans ce budget 2023, c'est avant tout un chiffre : 7,1 % d'impôts en plus pour les Fleurysois. Les derniers chiffres de l'inflation estimée par la Banque de France, qui datent d'il y a quelques jours, sont de +5,4 % en 2023. Vous avez tenté d'expliquer la mécanique entre base imposable et taux d'imposition, en rappelant que certaines villes ont des taux d'imposition bien au-delà des nôtres.

Je me permets de corriger cette affirmation pour dire que sur les 22 communes de la Métropole, Fleury-les-Aubrais est deuxième sur le podium en termes de taux d'imposition, tout juste derrière le premier. Nous vivons dans une Métropole avec une dynamique économique ou démographique métropolitaine ; on se compare entre nous si je puis dire. Mais vous avez raison, Monsieur LACROIX, la France ne se réduit pas à la Métropole, et il existe des communes sur notre territoire français qui ont des taux d'imposition bien moins élevés que Fleury-les-Aubrais. Moyennant quoi, cela conduit à + 1,675 M€ de recettes fiscales, vous en conviendrez. Compte tenu de ce que j'ai développé au tout début de mon intervention, nous pensons que l'un des axes qui devrait être choisi par notre collectivité, c'est autant que possible de modérer la hausse des impôts pour les Fleurysois. Rappelons aussi que Fleury-les-Aubrais est une des communes de la Métropole ayant le revenu moyen par habitant le plus bas. Le classement est inversé ; nous sommes deuxièmes en partant de la fin. Les propriétaires qui payent sur notre territoire des impôts fonciers, puisqu'il s'agit de cela, appartiennent en général à ce que l'on pourrait décrire comme une classe moyenne ; ce sont des familles, des retraités. Parmi ceux-ci, des ménages résident dans des copropriétés privées. Ils sont nombreux.

Vous vous souvenez des débats d'il y a quelques mois sur la hausse des charges de copropriété, faisant suite à la crise énergétique. Certains ménages vont prendre de plein fouet

toutes les hausses, y compris les hausses des impôts à Fleury-les-Aubrais. Voilà pourquoi nous pensons que même si on ne peut pas faire une augmentation à 0 %, il faut autant que possible modérer cette hausse.

Dans votre PPI, parmi les dépenses d'investissement cette année, et c'est dans le calendrier prévisionnel, la plus grosse dépense concerne l'EHPAD, pour 470 000€ en investissement. C'est la plus grosse dépense d'investissement. Cette dépense d'investissement, vous en conviendrez également, est destinée à être soit financée par des subventions de l'ARS ou du Département, soit remboursée le moment venu par le futur EPA. Autrement dit, nous avons une dépense de 500 000€ qui à terme n'en est plus une.

Par ailleurs, concernant les différentes dépenses d'investissement prévues (d'ailleurs nous l'avons fait le mois dernier et l'avant-dernier mois), il est prévu qu'elles soient financées partiellement par des subventions qui aujourd'hui ne sont pas connues et donc ne sont pas dans le budget, mais qui, sans être acquises définitivement en termes de montant, vont l'être sur le principe. Je pense en particulier aux subventions que l'on peut attendre pour la reconstruction de la Maison pour tous Jean-Vilar ; nous allons percevoir des subventions d'investissement, qui aujourd'hui ne sont pas en recettes d'investissement.

Ce que je veux dire par là, c'est qu'avec les +1,675 M€, le descriptif que vous avez fait, Madame la Maire, en disant : « *Vous voyez, finalement, les choses sont à peu près équilibrées, comme l'année dernière* », ce qui n'est pas faux... je ferai une petite parenthèse, je n'ai pas eu de difficulté particulière pour comprendre les différentes maquettes et la présentation des quantités. Je ferme la parenthèse. Nous pensons, puisque tout va si bien avec cette recette de +1,675 M€ en provenance des impôts des Fleurysois, nous pensons que nous pouvons faire un effort. Nous avons calculé que pour modérer la hausse des impôts fonciers pour les Fleurysois à +5,9 %, et vous conviendrez que ce n'est pas non plus un taux très faible, il nous faut réduire les dépenses de 215 000€. Seulement. Et nous pensons que ce serait un signe positif à destination des habitants de pouvoir dire que la collectivité sait tenir compte du nouveau contexte.

Nous proposerons un amendement, si vous le voulez bien, quand nous serons au bout du débat.

Madame la Maire

Y a -t-il d'autres interventions ?

Madame BOUR

Sur un tout autre sujet, je vais poser la même question que je pose depuis trois ans ; savoir si les dépenses courantes comprennent les dépenses de traitement des portes de l'église. J'en ai déjà parlé trois fois.

Madame la Maire

Cela a commencé ce matin.

Madame BOUR

C'est formidable ; c'est vraiment une très bonne nouvelle, je vous remercie.

Monsieur SILLY

Pardonnez-moi, j'étais en train de terminer ma prise de notes sur les portes de l'église, sujet majeur.

Monsieur LACROIX, vous m'avez fait sourire lorsque vous avez pointé dans votre propos d'introduction la baisse de la subvention des associations, qui avait été pratiquée sous la précédente mandature, le pointant comme un regret. Vous auriez dû aller plus loin, et remettre les + 20 en revenant aux manettes. La gauche est souvent forte pour faire ça ; c'est un petit peu comme la baisse des dotations, quand c'était la vilaine droite de 2007 à 2012, ce n'était pas bien, mais on a fait mieux, on a fait pire, quand on est arrivé. Je constate que sur les

subventions aux associations, vous n'êtes pas revenus dessus, preuve en est que les associations ont su s'adapter, qu'on a su aussi les accompagner au travers d'une critérisation, notamment sur la partie des clubs sportifs. Je rejoins assez ce qui a pu être dit sur le fait que ce n'est jamais votre responsabilité. Effectivement, des chocs viennent impacter les budgets, mais c'est tantôt la faute de l'État, tantôt sur d'autres projets (pas sur le budget) la faute de la Métropole, la faute des collectivités qui ne suivent pas ; on l'entend souvent. Vous avez dit, Madame la Maire : « *Le budget, je le porte avec fierté* ». Ce que l'opposition tend à vous dire ce soir, c'est que les Fleurysois ne le portent pas avec fierté, mais le portent sur leur dos. Parce que l'augmentation est très importante pour des Fleurysois qui subissent déjà, cela a été rappelé ici ou là. Bref, nous constatons que ce sont toujours les mêmes Fleurysois qui payent pour la communauté, pour la collectivité.

Je pense que nous aurons l'occasion d'en parler et peut-être même d'avoir une suspension de séance pour étudier l'amendement qui est proposé par les collègues, mais en tout cas la finalité recherchée par cette initiative me semble plutôt de plutôt de bon ton.

Madame la Maire

Je commenterai l'amendement quand il sera soumis, parce que là nous en parlons sans que les uns et les autres ne l'aient sous les yeux.

Je vais quand même vous dire que si Monsieur LACROIX vous fait sourire, en revanche vous ne me faites pas du tout sourire, quand vous dites que ce sont les Fleurysois qui l'ont sur le dos ; parce que, oui, ce budget, je le revendique, avec gravité, parce qu'un budget, ce sont des affaires sérieuses, mais avec assurance, parce que je sais que nous agissons de manière équilibrée, sans rejeter quelque faute que ce soit sur quiconque n'aurait pas à les assumer. Je veux quand même dire, parce qu'on a l'air de considérer que nous faisons le choix de faire porter les impôts sur les gens, que, un, nous ne sommes en rien dans l'augmentation des tarifs d'électricité. Deux, la décision des bases locatives qui amènent à ce niveau d'impôt est une décision de l'État. Trois : les gens qui viennent nous voir parce qu'ils ont du mal à payer leurs factures d'électricité ne sont pas des gens qui paient les impôts fonciers. J'ai bien entendu l'exercice autour des locataires dans les copropriétés, qui seraient impactés par l'augmentation des impôts de leur propriétaire, mais cela aussi, on pourrait dire que c'est une manière de rejeter la faute sur les autres. Dans ce cas-là, personne n'est jamais responsable de rien. Mon enjeu, c'est que les efforts des uns et des autres soient répartis justement. Et quand on me dit que les impôts des Fleurysois vont augmenter de 7,1%, c'est bien ça que vous avez dit Monsieur KUZBYT, non, ça n'est pas la réalité. Non, bien sûr que non. Parce que ce que vous oubliez de dire, c'est que vous ne parlez qu'une partie des impôts : ceux qui paient l'impôt foncier. Quand on agite le chiffon rouge en disant attention les impôts des Fleurysois vont augmenter de 7,1%, c'est comme si on disait que les impôts sur le revenu allaient augmenter de 7,1 %, comme si la TVA allait augmenter de 7,1 % (je sais c'est une taxe pas un impôt), comme c'est l'ensemble des impôts allait augmenter. Non, nous n'augmentons pas - et c'est déjà beaucoup, je suis d'accord- de 7,1 % les seuls impôts fonciers de ceux qui en payent. Il faut mettre la nuance ; dire que les impôts de tous les Fleurysois augmentent de 7,1%, c'est juste faux.

L'ABS que nous avons fait, et qui, je le redis, était obligatoire et n'était pas faite précédemment, montre que certaines populations sont fragiles. Vous pouvez aller leur parler d'augmentation de 7,1% sur 1000, 1500 ou 2000 € d'impôts... Je suis fière d'avoir porté la réforme de la tarification scolaire pour que ce soit plus juste et que les enfants de gens qui sont en situation de fragilité puissent aller manger à la cantine. Je suis fière que nous n'ayons pas augmenté le tarif des cantines pour tout le monde. Je suis fière que nous ne renoncions pas au projet de la Brossette pour que ce soit une ressource pédagogique pour que nos enfants apprennent à penser le monde autrement. Je suis fière que nous puissions avoir des cérémonies républicaines pour associer la population à la mémoire et à nos valeurs de la République. Que fait-on ? On arrête tout pour réduire de 1% les impôts fonciers de ceux qui paient des impôts fonciers ? Je le répète : je suis fière de ce budget.

Monsieur LACROIX

Monsieur SILLY, je vous fais sourire. Madame la Maire a dit « fière » ; moi, en tout cas c'est un budget que je porte et que je défends. Nous l'avons dit en toute transparence, et vous le savez, ce n'était évidemment pas un budget facile à établir, comme dans beaucoup de communes. Je faisais d'ailleurs le même type d'analyse, dans l'opposition, en face de Marie-Agnès LINGUET, je disais que ce n'était pas si simple que ça. J'en ai toujours été convaincu, ce n'est pas si simple que ça, sur une ville comme Fleury-les-Aubrais, qui, nous le savons tous, n'est pas une commune avec une richesse intrinsèque forte, et qui a beaucoup de difficultés. Je dirais que de plus, les Fleuryssois sont une population qui se fragilise de plus de plus en plus. Évidemment, je suis quand même assez satisfait du budget tel qu'il est fait.

Quand j'entends que des choix politiques ont été faits, j'ai lu vos écrits : la Ville sera bientôt dans le rouge. Cela a été dit il n'y a pas très longtemps. La Ville n'est pas dans le rouge, pas du tout. Elle est loin d'être dans le rouge. Quand je lis : « *Demain vous allez raser gratis, le plan d'urgence c'est votre truc, vous avez fait ça, c'est un effet de com' etc.* ». J'ai repris le plan d'urgence, puisque vous en avez parlé il n'y a pas très longtemps, notamment dans le cadre de la piscine. Piscine pour laquelle l'équipe précédente commençait à peine à entrevoir l'utilité de faire des travaux. J'ai les chiffres des années précédentes sur la piscine. Monsieur LE BEUZE a dit qu'il aimait bien l'histoire. J'aime les archives, j'aime l'histoire, j'ai plein de documents. Le dernier gros investissement sur la piscine date de 2013 ; c'est 300 000€, c'est la mise en conformité de toute la centrale d'air. 2013 : il y a plus de 10 ans. En 2017, travaux de renforcement des pieds de charpente, qui ont été reportés deux fois, pour 139 000 €. On n'est pas du tout dans les mêmes eaux. Et le reste du temps, c'est 50 000, 60 000, 70 000 € d'investissement par an sur un établissement de la taille d'une piscine. Je peux vous reporter les propos de Marie-Agnès LINGUET lors d'un Conseil municipal. Je crois que c'était en 2018 ; nous débattions sur le budget 2019 sur la piscine. Elle me répond lorsque je dis : « *La piscine, il va falloir faire quelque chose* » : « *Pour refaire une piscine, c'est 6 M€. Nous n'allons quand même pas investir 6 M€ alors qu'il y en a une qui est en train de se construire à 10 min en vélo.* » Évidemment tout le monde sait très bien que la piscine d'Orléans, piscine exploitée par le privé, n'a rien à voir en termes d'utilisation avec la piscine de Fleury-les-Aubrais qui est plutôt un bassin d'apprentissage, tourné vers les élèves, tourné vers les clubs sportifs. Que disons-nous ? Que nous allons regarder la piscine. A la fin du mandat, un audit sur la piscine avait été envisagé. Cela n'a pas été fait, c'était en 2020. Nous avons refait la même chose et nous nous sommes aperçus qu'il fallait plusieurs centaines de milliers d'euros à minima pour maintenir l'utilisation de la piscine ; d'où ces 300 000€ budgétés cette année et 300 000€ budgétés l'année prochaine. C'est le minimum pour pouvoir maintenir la piscine en état, sans parler d'en faire un centre aquatique aqualudique de dernière génération. Nous n'en sommes pas là, car il faudrait, selon les analyses, 3 ou 4 M€. Nous avons donc choisi, parce que ce sont les moyens de la commune à l'heure actuelle, d'aller dans l'utile, pour la maintenir à flots. Tout cela est vérifiable.

Concernant le plan d'urgence, nous nous étions engagés sur un plan d'urgence pendant la campagne électorale. Que comprend le plan d'urgence ? Il s'étalait sur trois exercices, notamment sur 2020. Quand nous avons présenté notre programme, nous étions dans l'opposition. Nous avons quand même travaillé les finances. Nous avons voté le budget 2020. Anthony DOMINGUEZ et Marie-Agnès LINGUET avaient prévu un budget, notamment d'investissement, qui permettait, et je leur avais d'ailleurs dit que c'était une très bonne chose, à une nouvelle équipe quelle qu'elle soit, de pouvoir engager d'autres choix que le minimum, entre guillemets, qui avait été fait. De mémoire, il s'agissait d'un budget d'investissement d'environ 3M€, alors que d'habitude on était plutôt sur 4 à 5 M€. Je peux vous ressortir les PV. J'avais salué cet événement, en disant : nous avons une disponibilité pour pouvoir travailler un certain nombre de sujets plus à notre main, ou que l'équipe de Marie-Agnès LINGUET aurait pu mettre en place si elle était restée. En tout cas nous avons dit : nous pouvons faire ce plan d'urgence, avec des éléments qui nous semblent indispensables pour que la Ville retrouve un

peu de lustre. Ce plan comportait des plantations d'arbres, une réfection légère de la salle François Villon, dont tout le monde disait qu'elle était obsolète, mais aussi 271 000 €... sur 2020. Imaginez les dépenses somptuaires et les choix politiques dramatiques pour la Ville, avec 271 000 € de dépenses ! L'essentiel était porté par le budget 2021, avec notamment l'inscription des travaux du bâtiment du cadre de vie (200 000 €), et la cour Oasis de Jacques Brel (200 000 € également). Vous voyez bien qu'il ne s'agissait pas de dépenses somptuaires et de choix politiques extraordinaires.

Le fait est que le Covid, en 2021, a rendu les choses difficiles, et que choses ont été décalées sur 2022. Mais c'est fait ; le bâtiment du Cadre de vie est bientôt fini ; la cour Oasis est faite. Où sont les choix politiques qui ont obéré les finances de la Ville ? Par ailleurs, vous savez très bien que ce n'est pas tant un problème d'investissement. Vous parliez tout à l'heure du budget de l'EHPAD ; 470 000 €. Vous savez très bien que l'investissement n'est pas tant un problème que ça, quand on est à quelques centaines de milliers d'euros pour la ville de Fleury-les-Aubrais. Le problème est sur le fonctionnement. Nous avons fait d'autres choix, effectivement. Vous avez raison ; les associations, moins 20 %, nous avons critiqué ce choix. Quand vous nous dites par ailleurs que nous n'arrêtons pas de nous plaindre et de rejeter à l'État, nous avons même signé une motion commune avec Marie-Agnès LINGUET, pour dire que ce n'était pas normal que l'État nous laisse la dotation globale de fonctionnement. Tous les ans, à tous les budgets, elle nous disait : « *J'aurais bien voulu mais la baisse de la dotation globale de fonctionnement m'a complètement asséchée* ». Et j'en suis tout à fait d'accord, donc ne dites pas que nous nous cherchons des excuses. Nous subissons toujours la baisse de la DGF ; elle a bien été baissée ? Elle n'est pas remontée ? Nous avons été obligés de prendre les affaires au niveau où nous les avons trouvées. La baisse de la DGF a été maintenue. Et de plus, nous subissons la hausse des énergies. Je rappelle quand même que le point d'indice des fonctionnaires... et c'est une très bonne chose, je l'ai rappelé, pour les fonctionnaires ; la situation pour les fonctionnaires était inadmissible... sauf qu'il n'avait pas été bougé depuis 10 ans. Mais c'est bien nous qui le prenons, et ce sont 700 000€, ce n'est pas rien. Et c'est du fonctionnement, ce n'est de l'investissement. On ne le finance pas par l'emprunt. Les 800 000€ supplémentaires, ou le million d'euros supplémentaire sur le coût des énergies, ce n'est pas pour se défausser mais ce n'est quand même pas nous qui fixons le prix de l'électricité et du gaz. D'ailleurs, politiquement, je serais plutôt pour des tarifs réglementés et pour la nationalisation d'EDF et de GDF. Je n'ai pas de problème sur ces combats politiques, ce qui n'était *a priori* pas tellement le cas des équipes précédentes.

Le fonctionnement et l'investissement, ce n'est pas la même chose, et vous le savez. On arrive avec une épargne nette d'1 M€. Je peux vous lire, parce que je l'ai sous la main, le PV du Conseil municipal du 26 novembre 2018, avec le Débat d'Orientations Budgétaires. C'est l'un des derniers avant le changement de mandat. Comme je l'avais ressorti la dernière fois, cela m'embête un peu de le ranger dans mes archives sans vous en lire une petite partie ; on croirait que c'est le nôtre : « *Parallèlement, la volonté de maintenir un niveau d'épargne brute à minima de 2;5 M€, à l'identique des années précédentes, et cetera. Poursuivre une politique d'investissement volontariste à travers une épargne nette de 1 M€.* » Plus loin, on lit : « *... la collectivité se réservant la possibilité d'emprunter 3 M€ au maximum sur les deux prochaines années.* » Le niveau d'endettement n'était pas le même ; nous étions beaucoup plus endettés à cette époque, et nous ne savions pas quel projet allait sortir de terre. Pourtant, 3 M€ étaient éventuellement dans le Débat d'Orientations Budgétaires. La dernière fois, vous nous aviez dit que nous empruntions pour rien. Nous empruntions pour rien ? Nous empruntions pour rien quand nous faisons le bâtiment du Cadre de vie ? Quand nous avançons de l'argent pour l'EHPAD ? Nous empruntions pour rien quand nous mettons 200 000€ sur la mise en accessibilité ? 200 000€ cette année et 300 000€ l'année prochaine ; nous avons mis plus en une année qu'en trois ans avec l'équipe précédente.

Quand nous mettons 200 000 € sur Vilar, quand nous mettons 300 000 € sur la piscine, quand nous achetons 230 000 € local un local à la SNCF pour en faire un cabinet médical, quand

nous mettons 400 000 € pour refaire la cour Brel, nous empruntons pour rien ? Non, nous n'empruntons pas pour rien. Je suis désolé, ce n'est pas ça qu'il faut dire. On peut se donner tous les éléments qu'on veut, on peut dire qu'on met la Ville dans le rouge, on peut dire que nous sommes des fous de gauche, parce que comme on est de gauche il paraît qu'on dilapide de l'argent...Je vous rappelle quand même, et Madame la Maire vous l'a rappelé, que les impôts fonciers sont payés par une moitié des Fleuryssois. Je n'ai pas de souci, il ne s'agit pas de matraquer les Fleuryssois, au contraire, puisque nous nous sommes engagés à maintenir les taux. Vous le savez, c'est l'État qui mécaniquement augmente les bases. En contrepartie, qu'avons-nous fait ? Nous avons revu la politique générale tarifaire, comme Madame la Maire l'a rappelé tout à l'heure, ce que les municipalités précédentes n'ont jamais osé faire depuis plusieurs années, parce que c'est quand même quelque chose qui peut être un peu périlleux. Nous avons eu le courage de le faire, et cela se passe plutôt bien pour les Fleuryssois. On nous avait promis des lendemains qui déchantent ; eh bien, cela se passe plutôt bien pour les Fleuryssois. Nous n'avons pas augmenté les tarifs municipaux depuis 2020 ; aucun tarif municipal n'a augmenté malgré la hausse des matières premières, malgré la hausse des coûts de l'énergie, malgré la hausse du coût des agents municipaux. Nous n'avons pas augmenté les tarifs municipaux. Ça, c'est un retour vers les Fleuryssois. Nous augmentons les aides par le CCAS ; ça c'est un retour vers les Fleuryssois. Quand vous nous dites que nous allons baisser les taux de 0,63 % et que nous allons dégager maximum 200 000 €, avec quelques petites astuces en termes de dépenses ; quand on les ramène aux 10 à 12 000 foyers qui payent l'impôt foncier sur Fleury, ils vont toucher peut-être 20 € chacun. Je pense que la non-augmentation des dépenses et services pèse plus dans la balance. Que se passait-il dans le mandat précédent tous les ans, quelle que soit l'inflation ? C'était 2 % de plus sur tous les tarifs municipaux. Tous les ans, tous les ans ! Sur tout le mandat ; cela a représenté 12 % d'augmentation des tarifs municipaux. Je ne peux pas vous laisser dire que notre politique étrille les Fleuryssois.

Applaudissements.

Madame la Maire

Merci, Monsieur LACROIX. Pardon ? C'est un meeting politique ?

Monsieur SILLY

Cela vient d'être avoué, très bien.

Madame la Maire

Comment ça, cela vient d'être avoué ?

Monsieur SILLY

Cela vient d'être dit ; au premier rang, devant vous, Madame la Maire.

Madame la Maire

Qui a dit que c'était un meeting politique ? Moi je dis que le Conseil municipal n'est pas un meeting politique.

On nous dit que l'on matraque les Fleuryssois, alors que c'est une décision nationale qui ne touche que certains Fleuryssois et que nous cherchons à maintenir le niveau d'accompagnement, le niveau de présence, le niveau d'équipement et à améliorer l'état de la ville ; nous avons le droit de le dire avec un peu de conviction. Pardon, avec beaucoup de conviction. Ceci dit, je vous rejoins, un Conseil municipal n'est pas forcément le lieu des applaudissements, mais je pense que cela sortait du cœur.

Madame BORGNE veut parler. Pardon, où est l'outrance ?

Monsieur SILLY

J'ai fait comme le collègue ; un commentaire personnel.

Madame BORGNE

Je voulais juste revenir sur les aides par rapport au personnel ; une remarque a été faite tout à l'heure par rapport au personnel du CCAS. Je suis étonnée de cette remarque parce que je rappelle que l'ABS est obligatoire à chaque nouveau mandat et que cela n'a pas été fait précédemment. Nous l'avons refait cette année, nous l'avons fait en 2021, nous avons mis en exergue toute la fragilité des Fleurysois, notamment avec toutes les situations sociales et économiques de grande détresse, et nous avons permis de démontrer le besoin d'accompagnement de ces Fleurysois, notamment dans la parentalité, l'accès au droit et sur les risques d'isolement. Il y a beaucoup de besoins sur la vie de Fleury. Donc oui nous avons augmenté les travailleurs sociaux ; 4 travailleurs social plus une coordonnatrice. Pour rappel, quand nous avons pris la mandature, les délais de rendez-vous étaient de trois mois. Nous sommes passés à deux semaines. C'est énorme. Nous avons également déployé les travailleurs sociaux dans les MPT, pour être au plus proches des Fleurysois, également à l'ARAPA, pour éviter les situations difficiles. Beaucoup de choses ont été faites. Je suis très étonnée, au vu des besoins sur Fleury, que vous nous interpelliez sur le fait qu'il y ait plus de personnels au sein du CCAS, alors que nous répondons aux grands besoins des Fleurysois.

Monsieur LE BEUZE

Ce n'était pas le sens de ma remarque. Je voulais dire que nous subventionnons les budgets annexes de façon importante, et que nous ne pourrions pas le faire *ad vitam æternam*, car ce n'est pas jouable.

Pour revenir à ce que vous avancez, oui, il y a plus de personnels au CCAS, cela coûte 300 000 €. Mais en contrepartie, les aides n'augmentent que de 18 000 €. Le delta est important.

Madame la Maire

Je salue le travail effectué au CCAS, absolument nécessaire, et qui profite à tous les Fleurysois qui en ont besoin. Vous dites qu'un établissement public ne peut pas être subventionné comme ça. Deux choses ; la première, c'est que, oui, les subventions ont augmenté, parce que, souvenez-vous, depuis des années, on constituait des réserves et on « tapait dans les réserves ». La population de Fleury est ce qu'elle est ; nous connaissons ses fragilités. Malgré tout, on a constitué des réserves, puis on a pris dans les réserves. C'était très bien car je ne suis pas pour qu'il y ait des réserves au CCAS, mais pour que le budget du CCAS serve à accompagner les populations. Et nous savions très bien que cela ne durerait pas. Comme pour le centre culturel, d'ailleurs. Nous augmentons donc les subventions parce qu'au bout d'un moment, ces réserves s'épuisent et que les besoins des populations sont là.

Deuxième chose : c'est un établissement public obligatoire. Ce n'est pas comme si c'était un établissement public facultatif. Un CCAS ne fait pas de recettes ; il ne va pas vendre des gaufres ou des crêpes pour faire de l'action sociale derrière. Un CCAS vit avec des subventions d'équilibre de la commune, c'est comme ça dans tous les CCAS.

Monsieur CHAPUIS

Je ne vais pas faire long parce que Bruno LACROIX en a dit beaucoup et l'a dit très bien, mais je voulais me réjouir de ce débat. Je m'avance un peu sur la question de l'amendement mais je trouve que ce débat est sain et intéressant. Parce que dans une période politique un peu trouble, et je ne parle pas seulement de ces derniers mois mais globalement, c'est bien de reposer les marqueurs. Et là, on a reposé un marqueur. La question c'est : que faisons-nous ? Nous avons fait un choix, ne pas augmenter les tarifs. Nous avons donc une perte de recettes, d'une certaine manière ; c'est comme si à coûts constants nous avions baissé les tarifs. Donc on a fait ce choix. D'autres font le choix d'agir sur les impôts, qui, on l'a rappelé, ne concernent

qu'une partie des Fleuryssois. C'est une conception de droite tout simplement. Vous avez fait un choix ; vous proposez une orientation, mais n'avez pas honte, ce n'est pas sale. Nous, nous sommes de gauche, nous l'avons toujours revendiqué, une gauche dans sa diversité, mais sûre de ses valeurs. Je n'ai pas problème avec cette proposition ; je ne suis pas d'accord, je ne partage pas l'orientation mais je trouve que ce sujet, c'est bien que nous l'ayons. Nous avons fait le choix, avec la marge que nous permettait cette augmentation, d'agir pour les Fleuryssois : soit de maintenir un certain nombre de services et d'actions, soit d'en développer encore ; et je sais que cela tient beaucoup à cœur d'un certain nombre d'entre nous.

Bruno LACROIX évoquait tout à l'heure la question de l'accessibilité, où nous faisons en un an ce qui était fait auparavant en trois ans ; ça, ce sont des choix. Je ne dis pas que vous ne les partagez pas, mais ce sont des orientations. Nous avons fait le choix de maintenir les services, de maintenir les investissements, au service des Fleuryssois. Ces actions ne se font pas sur le dos des Fleuryssois. C'est au service des Fleuryssois. Nous n'avons rien caché, nous n'avons pas menti, nous n'avons rien sorti du chapeau ou de derrière les fagots. Reprenez nos documents programmatiques ; nous les partageons, pour l'essentiel. Vous avez un certain nombre de désaccords, certes, mais sur les grands projets, nous étions d'accord. Sur l'essentiel de ces orientations et du cap qui était fixé, nous étions d'accord. Et nous restons. Je le redis : je suis très content de ce budget. Nous nous sommes réjouis de l'état des finances, et tant mieux ; on ne se cherche pas d'excuses, on fait des constats, et honnêtement nous reprocher de pointer dans un vote de budget aujourd'hui en 2023 la situation économique nationale ! Trouvez-moi une ville de France qui a eu ce débat budgétaire sans évoquer la situation financière. Une ville ou une collectivité de France qui n'a pas eu ce sujet-là dans ces débats ou dans sa présentation. Ce n'est pas une excuse, c'est un constat, c'est un fait. Et pour siéger dans d'autres instances, encore aujourd'hui malgré certaines demandes de démission, j'ai entendu les mêmes discussions, les mêmes éléments ; et personne dans ces instances n'est allé reprocher aux exécutifs en place de chercher des excuses. Ce sont des faits ; cela illustre des choix budgétaires évidents. Il est évident que si le contexte économique était différent et était apaisé, les choix seraient différents. C'est uniquement une question de sincérité du budget.

Je me réjouis donc de ce débat, parce qu'il dit beaucoup de choses, et je me réjouis surtout de ce budget qui est, dans un contexte compliqué, conforme à nos engagements. C'est le cas depuis le début du mandat et je ne doute pas que ce le sera jusqu'à la fin de ce mandat, dans cette logique.

Monsieur KUZBYT

Je souhaite réagir à ce qui vient d'être dit. Je remercie Monsieur CHAPUIS pour ses propos et surtout pour sa définition de la droite et la gauche, que je trouve extrêmement réductrice, ou datée.

En réponse à votre propos concernant le fait que seuls 50 % des foyers fleuryssois paient l'impôt, et que pour autant vous, vous ayez fait le choix de maintenir les tarifs des services municipaux, je voudrais faire l'observation inverse : tous les Fleuryssois ne bénéficient pas des services municipaux. Certains ne bénéficient pas des services municipaux à tarification. C'est bien ce que vous évoquiez.

Madame la Maire

Nous évoquons notamment le maintien des tarifs, mais le niveau de service public en général.

Monsieur KUZBYT

Ce qui me gêne dans votre discours consistant à dire que seule la moitié paye les impôts, c'est que nous avons le sentiment que ce sont des gens riches. Quand vous m'expliquez que parce que je veux modérer la hausse des impôts, je suis quelqu'un de droite « *ouh là là, on va baisser les impôts, l'affreux libéral* », nous avons franchement l'impression que vous considérez les propriétaires fleuryssois... C'est contradictoire, c'est franchement contradictoire comme

discours.

En tout état de cause, notre discours consiste à dire qu'il faut trouver un chemin de maîtrise des impôts dans cette commune, qui, je le rappelle, sont les plus importants de la Métropole, juste derrière le numéro un. C'est ça notre discours, et ce n'est certainement pas de décrire qui est de droite et qui est de gauche.

Madame la Maire

Vous pouvez en donner lecture et nous allons en distribuer un exemplaire pour chacun.

Monsieur KUZBYT

Vous avez compris l'esprit je pense. Il s'agit de trouver un peu plus de 200 000 € d'économies, ou plus précisément de baisser de 215 360 € la taxe foncière de la moitié des Fleuryssois qui la payent, de manière à modérer la hausse des impôts à 5,9 % au lieu de 7,1 %. C'est bien un chemin que nous proposons.

Nous avons recherché quelques petites économies, mais l'exécutif est beaucoup mieux placé ; il est aux affaires pour éventuellement pouvoir en trouver d'une manière plus pertinente, mais nous vous proposons :

- Une baisse de 9 315 € sur 79 315 concernant les dépenses de fêtes et cérémonies ;
- Une baisse de 25 000€ sur le budget participatif de 100 000 €.

Nous en avons déjà parlé au dernier Conseil. J'avais d'ailleurs été accusé d'attaquer la démocratie. J'avais trouvé cela un peu excessif, mais cela ne nous empêche pas de maintenir cette proposition, après y avoir réfléchi à nouveau, pour une raison très simple, enfin pour plusieurs raisons, mais une qui nous semble être importante ; nous avons le sentiment que le budget participatif a de moins en moins de succès auprès des Fleuryssois en termes de nombre de propositions, et que le nombre de propositions faites par des structures municipales telles que les MPT, est en augmentation. Et nous nous disons que s'il y a des besoins dans les Maisons pour tous, peut-être que c'est dans les Maisons pour tous qu'il faut apporter des financements ; et s'il y a moins de propositions de Fleuryssois dans le budget participatif, il faut peut-être envisager de le baisser, dans le contexte qui est celui que l'on connaît maintenant. Nous rappelons que le montant de 100 000 € était celui même que nous avons proposé, mais qu'il faut savoir tenir compte de l'évolution des choses et surtout de l'évolution des contextes ;

- Un report à 2024 de la dépense de 50 000 € prévue pour remplacer le City stade.

Vous savez que le City stade du Clos de la Grande salle a été démonté il y a quelques semaines, que vous avez prévu 50 000 € pour refaire la surface ; je vous propose de les décaler à 2024 ;

- Augmenter l'emprunt d'équilibre, pour boucler le tout, de 131 (sur 2 445 000) ; et nous précisons que les subventions demandées sur certains travaux, et surtout le remboursement prévu du portage de l'EHPAD à 470 000€ cette année viendront surcompenser cette hausse.

Voilà ce que nous proposons à votre appréciation.

Madame la Maire

Merci Monsieur KUZBYT. Souhaitez-vous une suspension de séance ? D'au moins 10 minutes ; très bien.

Suspension de séance pour se positionner ; je prévois d'avance que chacun donne une explication de vote sur cet amendement ; on ne fait pas 15 allers-retours.

La séance est suspendue.

Madame la Maire

Mesdames et Messieurs, les élus notamment. Très bien : une intervention par groupe pour expliquer le vote.

Monsieur SILLY

Je vous remercie. Je n'ai pas réagi et je vais volontairement être bref, parce que je ne vais pas répondre aux battements pulsations minutes qui se sont soudain emballés chez Monsieur LACROIX, mais tout de même, quelques éléments.

Tout d'abord je considère qu'il n'est pas tout à fait élégant de venir ici régler des comptes politiques avec une précédente majorité, dont nous sommes, il est vrai, les héritiers d'une bonne gestion. Ensuite, quelque chose m'a fait sourire, c'est lorsque vous auriez cité la précédente majorité « *On ne va pas mettre 6 M€ de travaux dans la piscine.* » C'est vrai, nous assumons. D'ailleurs, vous ne les mettez pas non plus. C'est signe qu'il ne les faut pas. Et les rapports qui nous ont été transmis suite à nos bavardages et à nos discussions le mois précédent à l'occasion du DOB, l'ont démontré.

Et enfin, sur le débat de la droite et de la gauche, bien sûr que nous défendons une juste solidarité dès que nous le pouvons, une juste redistribution des richesses, y compris au niveau local. L'argument, qui doit faire sourire une partie de l'opposition, d'être la vilaine droite, et vous la gauche vertueuse... Laissez-moi parler, vous avez déjà beaucoup parlé... Nous faisons simplement remarquer que c'est un cycle vertueux, ou un cycle pervers, cela dépend dans quel sens on le prend ; quand on est vigilant au taux d'imposition, c'est aussi qu'on est vigilant sur sa démographie fiscale sur le territoire. Je crois qu'envoyer un signal, ce soir, sera, à l'échelle du budget, à l'échelle de l'imposition à Fleury, assez anecdotique avec l'amendement qui est porté, mais c'est le symbole pour dire : on ne peut pas tout faire, mais on peut faire ce petit effort, qui représentera peut-être 20€ par foyer, nous le concédons, mais qui montrera que la solidarité à Fleury tient par une juste redistribution. Je crois que nous pouvons être attentifs à ces quelques 200, 300 000 €, que nous ferions un effort, pour justement que ceux qui payent, ceux qui contribuent très directement à la solidarité municipale, ne soient pas encore ceux qui vont payer, et encore plus, d'où la modération proposée ce soir ; nous la voyons plutôt de bon aloi ; cependant, nous vous proposons un sous-amendement, puisque nous sommes plus mesurés quant à la baisse proposée de 25 000€ du Budget participatif. Il est vrai qu'on ne peut pas totalement isoler le fait qu'une très large proportion des projets déposés émane notamment des Maisons pour tous. Vous allez me répondre -et je vais vous rejoindre- que tous les habitants ne sont pas forcément acculturés à l'écriture d'un projet, à son dépôt, et que d'une certaine manière, notre administration qui est présente dans les Maisons pour tous, est aussi là pour accompagner ces habitants, pour faire émerger un projet, pour l'écrire et pour le porter. Néanmoins nous vous proposons de porter un petit infléchissement de 15 000 € du Budget participatif. Vous me direz que pour calquer à la proposition formulée par l'autre groupe, il manque 10 000 €. Nous les avons trouvés ; et même presque 11 ; ce sont les indemnités des élus. Riez, chers collègues, parce que le mois dernier, Madame la Maire, vous n'avez même pas jugé bon de répondre à ma dernière intervention à la fin du Débat sur les Orientations Budgétaires ; c'est simplement de reprendre ce qui s'est passé en novembre ou de manière consécutive au dégel du point d'indice, avec cette augmentation de 3,5 % des indemnités de l'ensemble des élus. Je le redis ; je crois que nous pouvons tous faire cet effort, de reconsidérer l'application de ces taux, pour faire en sorte que les indemnités n'augmentent pas de 10 000 €. Nous soutiendrons l'amendement, mais nous proposons ce sous-amendement complémentaire.

Madame la Maire

Cela veut dire que ça n'est plus le même amendement ? Vous proposez un amendement qui modifie la baisse de 25 000 € de budget à 15 000 €, plus 10 d'indemnités ? Très bien. Je vais prendre l'avis de Monsieur KUSBYT sur le sous-amendement. C'est comme ça qu'il faut procéder, méthodiquement.

Monsieur KUSBYT

Je ne vais pas vous demander une suspension de séance pour que nous en discussions mais je vous demande quelques minutes.

Madame la Maire

Une deuxième suspension de séance ; allez trois minutes.

La séance est suspendue.

Madame la Maire

Monsieur KUSBYT.

Monsieur KUSBYT

Merci Madame la Maire. Si j'ai bien compris la contre-proposition, il s'agit de ne pas faire application de l'augmentation des indemnités. Pourquoi pas ?

Madame la Maire

C'est oui ou c'est non ?

Monsieur KUSBYT

Plutôt oui.

Madame la Maire

Plutôt oui ? Vous allez voter plutôt pour ? D'accord. Le PV va être compliqué !

Je vais vous dire ; si l'autre fois je n'ai pas répondu à la question, c'est parce que je ne suis pas obligée de répondre toujours dans l'instant aux sollicitations qui sont les vôtres, et parce que quelque chose me gêne dans cette proposition : considère-t-on que l'ensemble des gens qui travaillent dans les collectivités ne méritent pas cette revalorisation de 3,5 % ? Premier point. Deuxième point : considère-t-on que les élus mériteraient moins ce dégel que les autres ? Considère-t-on que le travail des élus vaille moins que le travail des autres ? Je ne le pense pas ; les indemnités ne sont pas faites pas pour enrichir les élus ; elles sont faites pour compenser l'investissement, et notamment les pertes de revenus liées au temps consacré à l'engagement municipal à la place de l'activité professionnelle. Je ne considère pas que le travail des élus vaut moins que le travail des autres, et je pense qu'il est bon de l'assumer, de le dire haut et fort, là aussi, à l'heure où parfois des spectacles d'élus nationaux peuvent nous désoler, où les élus locaux sont de plus en plus sollicités, où l'engagement qui leur est demandé est extrêmement fort. Je pense que cela n'est pas non plus un bon signal que de céder à des facilités comme celles-là. Je pense que cela répond en partie à des idées parfois empreintes d'idées populistes.

Intervention inaudible.

Madame la Maire

Pardon, mais je peux m'exprimer comme je veux, s'il vous plaît ; et je l'ai dit gentiment avec beaucoup de précaution. Néanmoins c'est ce que je pense ; il y a aujourd'hui dans la population... oui, empreintes... il s'agit de répondre parfois à des idées empreintes de quelques idées populistes. Il y a dans la population un désamour du politique ; on balaie parfois ce qu'est l'investissement des élus locaux. Or, moi, je sais que le travail des élus locaux est respectable et que les élus s'engagent fortement. Je ne vois pas en quoi ils mériteraient moins que les fonctionnaires ce dégel du point d'indice. Ils subissent l'inflation comme les autres et ils subissent, comme les autres, pour ceux qui sont propriétaires, des augmentations d'impôts décidés par le niveau national. Donc, pour notre part, nous voterons contre ce sous-amendement.

Monsieur SILLY, on avait dit une intervention.

Monsieur SILLY

Nous n'allons pas nous laisser insulter, quand même !

Madame la Maire

Pardon, Monsieur SILLY, je ne vous ai pas insulté.

Monsieur SILLY

Je crois qu'en qualifiant nos propos, nos idées, et donc finalement ce que nous sommes, de populistes... de la part de la Maire de notre commune, je trouve cela particulièrement grave. Et permettez-moi de vous le dire avec une pointe d'agacement, cette fois-ci. Je vais vous dire aussi que la sollicitation n'est pas arrivée le mois dernier ; cette proposition, nous l'avons portée en novembre. En novembre. Nous sommes revenus vers vous par écrit. Nous vous l'avons proposée le mois dernier, et vous me dites que vous n'êtes pas censée nous répondre. Vous n'êtes pas obligée de me dire « *Oui, nous irons là-dessus* », mais simplement que j'ai votre position ce soir. Votre position est très claire ; à l'heure où il est demandé un effort à tous, vous n'êtes pas prête, nous ne sommes pas prêts à le faire sur le montant des indemnités que nous touchons. Et nous parlons de 10 000 €. Tout à l'heure, Monsieur LACROIX dressait des ratios et parlait de 20 €. Laissons les ratios. Je n'accepte pas la manière dont vous qualifiez votre position ce soir.

Madame la Maire

Monsieur SILLY, vous retirez mes propos, parce que je n'ai pas dit ce que vous essayez de me faire dire. La deuxième chose, je le redis : je considère que les élus ne méritent pas moins que les gens qui bossent dans les collectivités et dans les services. C'est tout ce que j'ai dit. Et faire passer le message que les élus le mériteraient moins, oui effectivement, c'est un signal qui peut recevoir certains qualificatifs.

Nous passons au vote pour cet amendement. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Y a-t-il des approbations ? Je vous remercie. Ce sous-amendement déposé par Monsieur SILLY est donc rejeté.

Nous passons maintenant à l'examen de l'amendement non sous-amendé. Monsieur KUZBYT, c'est bon. Monsieur SILLY, sur l'amendement non sous-amendé ?

Monsieur SILLY

Nous voterons favorablement cet amendement, même s'il est bien moins idéal que celui que nous avons proposé y a quelques instants... que les populistes ont proposé...

Madame la Maire

Monsieur SILLY, ne transformez pas mes propos.

La question posée par cet amendement peut donc se résumer ainsi : sommes-nous d'accord pour baisser d'un quart le budget alloué au budget participatif, baisser le budget alloué aux fêtes et cérémonies de 9 315 € et accroître l'endettement de Fleury-les-Aubrais de 130 000€ pour baisser de 15 à 20 € l'augmentation des impôts décidés par l'État, pour les ménages fleurysois qui paient l'impôt foncier ? Je le redis : nous voterons contre cet amendement.

Nous passons au vote. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Y a-t-il des votes favorables ? L'amendement déposé par Monsieur Stéphane KUZBYT est rejeté.

Madame la Maire

Cet amendement étant rejeté, il convient de se prononcer sur le budget. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Y a-t-il des votes pour ? Le budget est donc adopté. Je ne vais pas vous demander d'applaudir mais nous sommes contents.

<p>Adopté à la majorité par 26 pour et 8 contre : Mme MULLER, M. SILLY, Mme DINIZ SALGADO, M. VITEUR, M. LE BEUZE, M. BLANCHET, M. KUZBYT, Mme BOUR</p>
--

5) Budget primitif 2023 – budget annexe du centre culturel**M. LACROIX, Premier adjoint, expose**

Vu le Code général des collectivités territoriales,
 Vu le débat d'orientations budgétaires du 27 février 2023,
 Vu l'avis de la commission Finances – Ressources humaines du 8 mars 2023,
 Vu le projet de budget primitif,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal :

- approuve les sommes inscrites en dépenses et en recettes aux chapitres suivants du budget annexe 2023 du centre culturel qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 577 367 € pour la section de fonctionnement, 10 500 € pour la section d'investissement, et à 587 867 € les deux sections confondues :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT
DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	BP 2023
011	Charges à caractère général	342 962,00
012	Charges de personnel	205 305,00
014	Atténuations de produits	0,00
65	Autres charges de gestion courante	18 600,00
Total des dépenses de gestion courante		566 867,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		566 867,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	10 500,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		10 500,00
TOTAL		577 367,00

RECETTES

Chapitre	Libellé	BP 2023
013	Atténuation de charges	0,00
70	Produits des services	182 000,00
73	Impôts et taxes	0,00
74	Dotations, subventions et participations	395 367,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
Total des recettes de gestion courante		577 367,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		577 367,00
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00
TOTAL		577 367,00

SECTION D'INVESTISSEMENT DÉPENSES

Chapitre	Libellé	BP 2023
20	Immobilisations incorporelles	10 500,00
204	Subventions d'investissement versées	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
Total des dépenses d'équipement		10 500,00
16	Emprunt et dettes assimilés	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		10 500,00
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00
TOTAL		10 500,00

RECETTES

Chapitre	Libellé	BP 2023
13	Subventions d'équipement reçues	0,00
16	Emprunts et dettes assimilés	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
024	Produits de cessions	0,00
Total des recettes financières		0,00
Total des recettes réelles d'investissement		0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	10 500,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		10 500,00
TOTAL		10 500,00

Madame la Maire

Nous passons à la délibération n° 5, dans la foulée, puisque le budget annexe du centre culturel a été présenté en même temps.

Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Il est donc adopté à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité.

6) Versement d'une subvention d'équilibre au budget annexe du centre culturel pour l'exercice 2023

Mme CANETTE, Maire, expose

Afin d'équilibrer le budget primitif annexe 2023 du centre culturel, une somme de 364.367 € est inscrite en dépenses au budget principal de la commune (compte 657363) et en recettes au budget annexe du centre culturel (compte 74741).

Il est précisé que le montant de cette subvention pourra être ajusté en fonction des besoins d'équilibrer le budget annexe centre culturel.

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le budget annexe centre culturel,
Vu l'avis de la commission Finances - Ressources humaines du 8 mars 2023,

Considérant la nécessité d'équilibrer le budget du centre culturel,

Après en avoir délibéré,
Le Conseil municipal :

- fixe le montant de la subvention d'équilibre au budget annexe du centre culturel à 364 367 € au titre de l'année 2023.

Madame la Maire

Pour équilibrer le budget primitif annexe 2023 du centre culturel, il faut une somme de 364 367 €, qui est donc inscrite en dépenses au budget principal, et en recettes au budget annexe du centre culturel. C'est effectivement 50 000€ de plus que l'année précédente. Monsieur MARTIN, je ne sais pas si vous voulez ajouter quelque chose ou si nous passons au vote directement. Non. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? C'est donc adopté à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité.

7) Budget primitif 2023 – attributions de subventions au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Mme CANETTE, Maire, expose

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir accorder pour 2023 les subventions suivantes au Centre communal d'action sociale (C.C.A.S.) de la commune de Fleury-les-Aubrais :

	Années	
	2022 (pour mémoire)	2023
Budget principal du C.C.A.S.	303 000€	741 768€
Budget annexe - résidence « Ambroise Croizat »	319 000€	448 422€

La subvention d'équilibre versée au budget du C.C.A.S. passe de 0,303M€ de 0,742M€ dans le cadre :

-des nouvelles modalités de partenariat entre la Ville et le C.C.A.S adoptées lors du conseil municipal du 28 février 2022 qui génèrent en contrepartie une augmentation des recettes de la Ville en matière de refacturation des dépenses de personnel depuis le budget du CCAS vers celui de la Ville (effet « neutre » pour 0,267M€),
-de l'épuisement des excédents de fonctionnement reportés qui nécessite d'augmenter la subvention d'équilibre versée par la Ville (+0,171M€).

La subvention d'équilibre versée au budget de la résidence « Ambroise Croizat » passe de 0,319M€ en 2022 à 0,448M€ 2023 dans le cadre de l'épuisement des excédents de fonctionnement reportés.

Il est précisé que les montants des subventions sont inscrits au budget primitif 2023.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission Finances - Ressources humaines du 8 mars 2023,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal :

- fixe le montant de la subvention d'équilibre au budget du C.C.A.S. à 741 768 € et de la Résidence Autonomie Ambroise Croizat à 448 422 € au titre de l'année 2023.

Madame la Maire

Cela a été dit pendant la présentation de Monsieur BONAMY, c'est surtout lié au changement de modalités de collaboration entre le CCAS et la Ville de Fleury, notamment sur le personnel. Nous pouvons passer au vote. Y a-t-il des oppositions ?

Monsieur SILLY

Juste une explication de vote. Nous allons essayer d'être cohérents avec ce que nous portons depuis la réorganisation dans les services, et singulièrement avec ce qui est porté au CCAS, avec les conséquences que nous avons décrites tout à l'heure. Ce soir, nous allons nous abstenir ; sans paraphraser un ancien collègue, nous serons dans une bienveillante expectative. Nous n'étions pas d'accord avec la réorganisation proposée, l'affectation qui a été faite de la masse salariale, qui concourt à l'augmentation de la subvention ; néanmoins il faut bien que les structures continuent de tourner, donc nous allons nous abstenir. Attendons d'avoir un petit peu plus de recul.

Madame la Maire

Y a-t-il des oppositions, des abstentions ?

<p>Adopté à la majorité par 29 pour et 5 abstentions : Mme MULLER, M. SILLY, Mme DINIZ SALGADO, M. VITEUR, M. LE BEUZE</p>

8) Fiscalité directe locale - fixation des taux d'imposition 2023 pour les taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties

Mme CANETTE, Maire, expose

Le Conseil municipal doit fixer chaque année les taux de fiscalité qui seront appliqués aux

bases d'imposition notifiées par les services fiscaux.

La taxe foncière sur les propriétés bâties est établie pour l'année entière dans la commune où est situé le bien imposable et d'après la situation au 1er janvier de l'année d'imposition. Le mode de calcul de l'impôt associe valeur cadastrale et taux votés par les collectivités territoriales.

Le revenu cadastral constitue la base d'imposition de la taxe foncière : il est égal à la valeur locative cadastrale diminuée d'un abattement de 50 %.

La valeur locative cadastrale correspond à un loyer annuel théorique que le propriétaire pourrait tirer du bien s'il était loué. Ce loyer est ensuite actualisé et revalorisé chaque année. L'abattement forfaitaire de 50 % permet de prendre en compte les frais de gestion, d'assurance, d'amortissement, d'entretien et de réparation.

Les taux, appliqués à la base d'imposition pour calculer le montant de la taxe foncière, sont votés par les collectivités territoriales : communes, intercommunalités et départements.

S'agissant de la taxe foncière sur les propriétés non bâties, le revenu cadastral correspond à la valeur locative cadastrale diminuée d'un abattement forfaitaire de 20 %. Pour calculer son montant, il faut multiplier la base d'imposition par le taux voté par la collectivité territoriale dans laquelle est situé le terrain.

Conformément aux orientations financières définies par la Municipalité, il est proposé au Conseil municipal de maintenir les taux de fiscalité communaux.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission Finances - Ressources humaines du 8 mars 2023,

Vu l'amendement suivant déposé par M. Stéphane KUZBYT, conseiller municipal :

Amendement :

Afin de modérer la hausse des impôts à 5,9 % au lieu de 7,1 %, il est proposé de fixer les taux d'imposition suivants :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 55,56 % (au lieu de 56,19%),
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 83,86 % (au lieu de 84,81%).

Amendement rejeté par 8 voix pour et 26 voix contre.

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de se prononcer sur les taux d'imposition des taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties pour l'année 2023,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal :

- fixe comme suit, pour l'année 2023, les taux communaux des impositions directes locales :

Taxes	Taux 2022 (Pour mémoire)	Taux 2023
Taxe foncière sur les propriétés bâties	56,19%	56,19%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	84,81%	84,81%

- autorise Madame la Maire ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

Madame la Maire

Délibération n°8 : il s'agit de voter un taux d'imposition identique à celui de l'année dernière et des années précédentes, ce taux s'appliquant à la valeur locative cadastrale diminuée d'un abattement forfaitaire de 20 %. J'imagine, Monsieur KUSBYT, que vous allez nous rappeler votre proposition d'amendement.

Monsieur KUZBYT

Effectivement, tout ce qui découle du vote du budget, plus précisément de notre position sur le budget, on le retrouve sur la fixation des taux d'imposition. Je vous fais donc lecture de la proposition d'amendement : « *Afin de modérer la hausse des impôts à 5,9 % au lieu de 7,1 %, il est proposé de fixer les taux d'imposition suivants : pour la taxe foncière sur les propriétés bâties : 55,56 au lieu de 56,19 et sur les non bâties 83,86 au lieu de 84,80.* »

Madame la Maire

Cela prend aussi la forme d'un amendement ? Ah oui, c'est dans la même feuille, dans la deuxième partie, que vous avez sous les yeux. Je pense qu'il n'y a pas besoin de suspension de séance, ni d'explication de vote.

Y a-t-il des oppositions à cet amendement ? Des abstentions ? Des votes favorables ? Je vous remercie. L'amendement étant rejeté.

Il s'agit désormais d'approuver cette délibération n°8 fixant les taux d'imposition pour les taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties, identiques à ceux des années précédentes, soit respectivement 56,19 % et 84,80 %. Ces taux peuvent impressionner mais je rappelle que cela s'applique à la valeur locative cadastrale diminuée d'un abattement forfaitaire de 20 %. Y a-t-il des oppositions ? Logiquement pas d'abstentions. Qui est pour ? Je vous remercie.

**Adopté à la majorité par 26 pour et
8 contre : Mme MULLER, M. SILLY, Mme DINIZ SALGADO, M. VITEUR, M. LE BEUZE,
M. BLANCHET, M. KUZBYT, Mme BOUR**

9) Attribution d'une aide exceptionnelle au CJF Handball

Mme CANETTE, Maire, expose

Par délibération du 19 décembre 2022, le Conseil municipal a décidé d'accompagner financièrement les associations sportives de la Ville pour un montant total de 340 600 € dont 34 000 € au CJF Handball.

Le CJF Handball a subi de plein fouet la liquidation de la SASP Fleury Loiret Handball qui a entraîné notamment le non-reversement par la SASP des droits sportifs et le retrait de partenaires importants tant de l'équipe professionnelle que du club amateur.

Évoluant actuellement au plus haut niveau du sport amateur féminin dans la pratique du handball, et composée d'une dizaine d'équipes féminines, l'association doit mener de front son projet sportif présenté lors de sa dernière assemblée générale et apurer ses comptes fragilisés par la liquidation de la SASP dont le club subit les effets collatéraux.

Dans ce contexte, il est proposé au Conseil municipal d'attribuer un soutien complémentaire et exceptionnel de 20 000 € destiné à accompagner le CJF Handball dans la situation exceptionnelle consécutive à la liquidation judiciaire de la SASP Fleury Loiret Handball.

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu l'avis de la commission Culture – Sports – Handisports – Evènements - Patrimoine historique du 6 mars 2023,
Vu l'avis de la commission Finances - Ressources humaines du 8 mars 2023,

Après en avoir délibéré,
Le Conseil municipal :

- accorde le versement d'un soutien complémentaire et exceptionnel de 20 000 € pour l'année 2023 au CJF Handball,
- autorise Madame la Maire ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

Madame la Maire

Le CJF a subi de plein fouet la liquidation de la SASP Fleury Loiret Handball - Les Panthères, qui a entraîné notamment des conséquences pour la Ville mais aussi pour le CJF : à savoir le non reversement par la SASP des droits sportifs. Comme nous avons eu l'occasion de le dire plusieurs fois, les SASP sont toujours adossées à une association. Les Panthères étaient adossées au CJF, qui touchaient les droits sportifs ; de même pour les partenariats ; des partenariats importants étaient versés aux Panthères pour l'ensemble du handball, et les Panthères les reversaient. Comme elles ne sont plus là, les sommes versées sont entre les mains du liquidateur.

Évoluant actuellement au plus haut niveau du sport amateur féminin dans la pratique du handball, et composés d'une dizaine d'équipes féminines, l'association doit mener de front son projet sportif présenté lors de sa dernière Assemblée générale et doit donc apurer les comptes fragilisés par la liquidation de la SASP, dont le club subit les effets latéraux. On pourrait ajouter les loyers qu'elle a dû prendre en charge pour ne pas laisser les jeunes filles qui étaient en formation en plein milieu de scolarité ; cela les aurait amenées à interrompre cette scolarité.

Dans ce contexte, il est proposé au Conseil municipal d'attribuer un soutien supplémentaire et exceptionnel de 20 000€ destinés à accompagner le CJF Handball dans cette situation elle-même exceptionnelle, consécutive à la liquidation judiciaire de la SASP Fleury Loiret Handball. Je dois vous dire que j'ai eu le président de l'association au téléphone tout à l'heure ; il vous fait part de ses remerciements.

Monsieur SILLY

Je ne veux pas être très long ; pour dire que quand on est partenaire, c'est comme quand on est marié, c'est pour le meilleur et pour le pire, et là on se doit bien d'accompagner le CJF Handball dans la situation qu'il traverse et qui ne doit pas être évidente. Pour avoir échangé avec quelques bénévoles du club, il faut être solide en ce moment sur les appuis ; c'est comme ça que l'on dit au bord des terrains.

Je formule un vœu, et ce n'est pourtant pas mon habitude, que cette somme permette non seulement de faire face aux factures, aux difficultés, de manière conjoncturelle, mais aussi leur permettre de repartir vers un horizon dégagé, avec peut-être un jour, en tout cas je le souhaite pour notre Ville, la renaissance d'une équipe élite, de sport pro féminin à l'échelle de la Métropole, en espérant bien sûr qu'il puisse d'une manière ou d'une autre, porter haut les couleurs de notre territoire.

Madame la Maire

Merci Monsieur SILLY. Je crois que nous avons tous envie de vibrer à nouveau auprès d'une grande équipe de handball féminin qui évolue au plus haut niveau. Je précise qu'avec ces 20 000 €, il s'agit uniquement d'apurer le passif, qu'elle puisse se reconstruire tout doucement.

Par ailleurs des réunions ont lieu avec le CJF et avec les uns et les autres pour voir si quelque chose d'autre peut se construire, mais là il s'agit de les aider à faire face aux conséquences, sur leur activité d'association, de la disparition des Panthères.

Madame COULON

Je voudrais ajouter que c'était une situation que le CJF Handball n'a pas voulue, donc qu'il subit. C'est pour permettre de retrouver un équilibre, comme le disait Monsieur SILLY que je rejoins complètement, et pour que nous puissions bientôt revenir applaudir le handball féminin sur notre territoire.

Madame la Maire

On peut continuer ; on peut les applaudir d'ores et déjà. Deux matchs auront lieu samedi 2 : un à 18h pour les U 17, et un à 20h pour l'équipe première. Le président serait heureux de voir des élus au bord du terrain. Nous sommes tous conviés samedi à venir les encourager et les applaudir.

Mme Marilyne COULON

Allons les encourager, elles en ont besoin.

Monsieur KUZBYT

Je confirme que nous sommes d'accord pour parer à l'urgence. Nous arrivons à un niveau de financement relativement important. Je crois que la subvention normale annuelle est de 34 000 € ; cela fait donc 54 000. Néanmoins il faut bien faire face à cette situation. Se pose la question de l'avenir, des futurs contours du club amateur qui désormais n'est plus associé à une SASP ; c'est donc à charge pour lui, mais avec notre accompagnement, de repenser son modèle économique.

Une précision également : il n'est pas impossible qu'il faille faire une mise à jour de la convention de subventionnement. Je n'en suis pas certain, mais j'attire votre attention.

Madame la Maire

Je préférerais, si cela est possible, que nous fassions une deuxième convention. Je veux préciser deux choses : il s'agit d'un accompagnement exceptionnel, et je tiens, par équité avec les autres clubs, qu'on ne sorte pas de la critérisation. Nous ne pouvons pas faire ça pour tous les clubs, sinon il va falloir augmenter les impôts. Nous sommes sur un accompagnement exceptionnel, destiné à accompagner une situation exceptionnelle, qui est le fruit de cette décision de la Métropole, qui a, je le redis, enterré les Panthères. Si donc nous pouvions avoir deux conventions ; l'une avec la subvention normale, sur les mêmes critères que tout le monde, et une exceptionnelle pour faire face à cette situation à laquelle ne sont pas confrontés les autres. La deuxième chose que je voulais vous dire... je l'ai oubliée. C'est que cela ne devait pas être très important.

Monsieur KUZBYT

Vous avez évoqué des discussions avec les uns et les autres.

Madame la Maire

Absolument. A la demande du CJF, nous les avons rencontrés plusieurs fois dans mon bureau. Et ils nous ont conviés dans les locaux de la Ligue de Handball, en présence du président de la fédération, en visio avec la ligue et du Maire d'Orléans. J'ai demandé si c'était le Maire d'Orléans, le président de la Métropole. On me l'a confirmé. J'ai demandé que si nous étions dans une approche pluricommunale, il y ait l'ensemble des collectivités, y compris la Région et le Département. Une demande est arrivée ce matin pour avoir autour de la table l'ensemble des partenaires identifiés à ce stade, c'est-à-dire la Ligue, le Département, la Région, la Ville de Fleury, la Ville d'Orléans.

Monsieur KUZBYT

J'ai bien fait de poser la question, parce que nous apprenons des choses, ce soir. Il y a un mois jour pour jour, lorsque nous avons évoqué l'ex main tendue du maire d'Orléans, on nous avait rétorqué...

Madame la Maire

Non, répondu.

Monsieur KUZBYT

Oui ; dans le dictionnaire cela veut dire à peu près la même chose.

Madame la Maire

Pas tout à fait.

Monsieur KUZBYT

Il y a des nuances ? On nous avait dit : il n'y a pas de main tendue, il y a même une porte fermée. Et puis ce soir, à la faveur d'une question presque bateau de ma part, on apprend donc que le Maire d'Orléans revient autour de la table.

Madame la Maire

Je vais vous répondre, comme je réponds aux élus qui posent la question. Vous avez sans doute parlé avec Monsieur SILLY.

Monsieur KUZBYT

Oui. Je peux vous appeler tous les jours, pour vous poser plein de questions ; c'est vrai que c'est un sujet important.

Madame la Maire

Je ne vais pas vous appeler tous les jours pour vous donner toutes les nouvelles de la mairie.

Monsieur KUZBYT

Je ne vous le demande pas.

Madame la Maire

Je vais vous dire : le lendemain, ou quelques jours après le Conseil municipal où je vous ai fait cette réponse, j'ai reçu un mail me conviant à une réunion avec le Maire d'Orléans ; ce courrier était adressé au Maire d'Orléans et à moi-même. J'ai appelé le club en lui disant : Je comprends votre étonnement. Il faut m'expliquer parce qu'à mon Conseil municipal, j'ai dit que l'on m'avait dit derrière ces portes, les yeux dans les yeux que la main tendue par Orléans n'intéressait pas le CJF. Et là, vous m'invitez à une réunion où il y a moi et le maire d'Orléans. C'est pour ça que j'ai d'abord demandé qui était le président de la Métropole. Je leur ai dit : Vous êtes gentils mais je vais passer pour une menteuse.. Non seulement j'ai dit cela au président au téléphone le jour même où j'ai reçu ses mails... d'ailleurs, nous les avons reçus le lendemain, parce que par ailleurs il nous demandait un rendez-vous en bilatéral. Je lui ai redit et il m'a répondu mot pour mot : Nous assumons, c'est bien ce que nous vous avons dit. Cela ne nous intéressait pas, mais il faut quand même regarder, les choses évoluent. Donc ce que je vous ai dit était ce que m'avait dit le CJF à l'époque. Nous avons eu ce rendez-vous. Et effectivement il y a une main tendue. Ce n'est plus une porte fermée, c'est une porte piégée, puisque voilà ce qu'on nous propose, en l'état actuel des choses. Moi je suis toujours prête et disponible, mais enfin il y a des hypothèses que je peux fermer. Il y a un projet sur la table, avec des perspectives de travail pour remonter, des budgets qui sont avancés par le club. Je ne veux pas en dire plus, non pas parce que je ne veuille pas donner les chiffres, mais parce que ce sont leurs chiffres et ce sont des budgets qu'ils travaillent.

La première année, cela suppose un investissement, une participation conséquente des communes ; et ils disent « Peut-être pourrions-nous monter une équipe phare, détachée du CJF, une sorte d'entente, et cela pourrait être Fleury et Orléans... et c'est là qu'il y a une : main tendue mais moi je vous dis que c'est une porte piégée. Le maire d'Orléans dit : Ok, moi je veux bien y aller, mais je ne vais pas le faire si je ne suis pas sûr que derrière c'est moi qui continue à avoir le fruit de ces investissements. Sa condition, en l'état actuel des choses, c'est le transfert des sports professionnels collectifs aux villes. Cela veut dire qu'une fois qu'elles seront professionnelles, ce ne sera pas la Métropole qui les accompagnerait mais ce serait les villes. Premier point. Deuxième point : je n'ai aucune garantie. Il ne s'engage pas sur N+2, N+3, N+4. Cela veut dire qu'il y va la première année, et on lui redonne son foot, son basket ; et au passage, il organise les conditions pour que le projet final des Panthères ne puisse pas vivre. Je ne vois pas comment une équipe professionnelle de sport collectif vit avec les seules finances communales. Il faut que la Métropole soit derrière. Je me refuse de vendre et ma vision du sport et, on peut le dire, le handball féminin à Orléans, pour que simplement au final on les laisse mourir derrière, et que ce soit simplement un jeu de dupes : je verse quelques subsides la première année pour récupérer la compétence de du sport collectif professionnel. Les choses sont claires.

Monsieur KUZBYT

Claires... Nous attendons d'en savoir davantage parce que pour le moment c'est en construction. J'observe qu'on aime bien les images dans ce Conseil ; après les portes fermées, les portes piégées. Mais je me félicite tout de même qu'il y ait des évolutions. Parce que si nous étions au point mort, cela voudrait dire qu'il ne risquerait pas de se passer quoi que ce soit. Donc affaire à suivre.

Madame la Maire

Je vais vous dire : Ma première vigilance, c'est le CJF.

Monsieur SILLY

Je ne serai pas long. Vous aurez noté que j'ai eu la politesse de vous laisser ce sujet d'actualité. Il est vrai que nous en avons parlé « en off » - c'est comme ça qu'on dit. Je suis plutôt aligné sur vos points de vigilance, même s'il faut que nous allions travailler, parce que s'il y a une ouverture, il faut évidemment le prendre. Je suis devenu comme Saint Thomas, je ne crois que ce que je vois. Nous devons être prudents mais il faut résolument que nous avançons.

Madame la Maire

Je vous propose de passer au vote, concernant ce soutien exceptionnel de 20 000€ pour accompagner le CJF afin d'absorber les répliques du séisme que fut la fin de la SASP. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? C'est donc adopté à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité.

COMMANDE PUBLIQUE

10) Mutualisation des achats - ajout de familles d'achat à la convention de groupement de commandes pluriannuelle passée entre Orléans Métropole, le CCAS d'Orléans et les communes de la Métropole

M. LACROIX, Premier adjoint, expose

Le Conseil municipal, par délibération du 21 décembre 2020, a approuvé une convention de

groupement de commandes entre Orléans Métropole, le C.C.A.S d'Orléans et les communes membres de la métropole.

Dans le cadre de cette convention, Orléans Métropole propose d'assurer en 2023 la coordination du groupement pour le lancement de consultations sur plusieurs familles d'achats.

Sont concernées les familles d'achat suivantes :

- Vêtements de police
- Contrôles périodiques équipements, bâtiments, qualité de l'air intérieur diverses mesures
- Travaux de réfection des terrains de tennis en terre battue
- Pose, dépose, maintenance et stockage des illuminations de Noël

Après études de la spécificité des besoins de la collectivité et des volumes d'achat concernés par chacune de ces familles, il apparaît opportun pour la Ville de Fleury-les-Aubrais de mutualiser ces achats.

Pour rappel, la Ville garde la possibilité de se retirer du groupement avant le lancement effectif des consultations concernées, au regard notamment des besoins réels exprimés par les services et de l'ingénierie du marché qui sera définie.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique et notamment les articles L. 2113-6 à L. 2113-8,

Vu la délibération n°17 du Conseil municipal du 21 décembre 2020 approuvant la convention de groupement de commandes entre Orléans Métropole, le CCAS d'Orléans et les communes membres de la métropole,

Vu l'avis de la commission Finances - Ressources humaines 8 mars 2023,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal :

- approuve l'ajout des familles d'achat suivantes à la convention de groupement de commandes passée entre Orléans Métropole, le C.C.A.S. d'Orléans et les communes de la Métropole :

- Vêtements de police
- Contrôles périodiques équipements, bâtiments, qualité de l'air intérieur diverses mesures
- Travaux de réfection des terrains de tennis en terre battue
- Pose, dépose, maintenance et stockage des illuminations de Noël

- autorise Madame la Maire ou son représentant à signer tous documents afférents.

Madame la Maire

Nous passons au vote. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? C'est donc adopté à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité.

TRAVAUX - BATIMENTS COMMUNAUX

11) Approbation de l'avant-projet définitif (APD) pour le projet de construction de la Maison Pour Tous Jean-Vilar

Mme BORGNE, Adjointe, expose

La Ville de Fleury-les-Aubrais a engagé le projet de démolition et de reconstruction de la Maison pour Tous (MPT) Jean-Vilar située dans le quartier prioritaire des Ormes du mail - Andrillons.

Dans le cadre d'une concertation basée sur la maîtrise d'usage, des temps de médiation architecturale sont organisés tout au long du projet afin que les habitants puissent exprimer leurs attentes et leurs besoins.

A ce stade d'avancement du projet, il convient d'approuver l'avant-projet définitif (APD) remis par le maître d'œuvre avant de poursuivre la phase d'étude de projet (PRO).

Le coût global de l'opération estimée en phase APD permet de rester dans la limite du budget de l'opération initialement estimé à 790.000,00 € HT, validé au stade programme par délibération du 30 mai 2022.

L'approbation du Conseil municipal permet l'engagement de la phase suivante du marché de maîtrise d'œuvre, notamment la réalisation des études, le mandat pour déposer le permis de construire et pour préparer les pièces nécessaires à la consultation des entreprises.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la Commission générale du 10 mars 2023,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal :

- approuve l'avant-projet définitif relatif à la construction de la Maison Pour Tous Jean-Vilar,
- approuve le coût prévisionnel des travaux actualisé à la somme de 800.664,55€ HT,
- autorise Madame la Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce projet.

Madame BORGNE

Il s'agit de l'approbation de l'avant-projet définitif pour le projet de construction de la Maison pour tous Jean-Vilar. C'est vrai que nous l'avons déjà vu en commission générale du 10 mars.

A eu lieu une concertation, basée sur la maîtrise d'usage des temps de médiation architecturale, organisés tout au long du projet afin que les habitants puissent exprimer leurs attentes et leurs besoins.

A ce stade d'avancement du projet il convient d'approuver l'avant-projet définitif remis par le maître d'œuvre afin de poursuivre la phase d'étude de projet. Le coût global de l'opération estimé en phase d'avant-projet définitif permet de rester dans la limite du budget de l'opération, initialement estimé à 790 000€ hors taxes, validé au stade programme par délibération du 30 mai 2022.

L'approbation du Conseil municipal permet l'engagement de la phase suivante du marché de maîtrise d'œuvre, notamment la réalisation des études, le mandat pour déposer le permis de construire et pour préparer les pièces nécessaires à la consultation des entreprises.

Madame la Maire

Nous avons vu le projet en commission. Je ne suis pas sûr que cela appelle un commentaire.

Monsieur SILLY

Pas de difficulté ; d'ailleurs nous avons eu de très longs échanges, je ne sais plus à quelle

occasion, mais où nous avons pu exprimer pour le groupe un certain nombre de points de vigilance, notamment sur les aménagements extérieurs. Nos points de vigilance ont été entendus, je le crois. En tout cas, dans le projet qui a été présenté, ces points de vigilance ont sauté ; les collègues qui ont pu assister à la commission générale étaient plutôt satisfaits de ce qui a été présenté, tant en termes d'outils, de médiation, d'animation socioculturelle, que sur l'approche bâtementaire et que sur ce qui a pu être travaillé sur les extérieurs. De la satisfaction, donc. Nous avons pris du temps pour concerter, pour coconstruire les choses ; et parfois, c'est bien de prendre le temps. Je me félicite de ce qui arrive.

De plus, une remarque a été portée par mes collègues lors de la commission générale : et après ? Après, j'entends que l'on va créer une belle poche au milieu du quartier, qui va être un bel îlot. Je ne sais pas comment on peut dire, mais voilà, une belle structure, totalement rénovée, repensée aux usages non pas d'il y a 40 ans mais d'aujourd'hui. (40 ans est l'âge de la Maison pour tous). Néanmoins je constate que l'on n'avance pas ou peu ; en tout cas je ne lis aucune littérature, notamment à la Métropole et en lien avec les bailleurs, sur la requalification du quartier qui lui-même a 40 ans. Je sais qu'un certain nombre de diagnostics, de démarches, ont été faits en lien avec le bailleur. Bref, cela fait trois ans que c'est plutôt à l'arrêt, qu'un bel équipement va être livré d'ici deux ans. On sait que les projets de réhabilitation de grands ensembles comme ça, prennent beaucoup de temps ; on l'a vu sur les Marronniers, on le voit sur Villevaude où les négociations ont commencé il y a 10 ans. Je crois qu'on ferait bien d'accélérer le mouvement, si on veut ne pas avoir une requalification du parc de logements sociaux dans 10 ans. Je voulais savoir où vous en étiez avec le bailleur en lien avec la Métropole pour une réhabilitation éventuelle ?

Madame la Maire

Il ne s'agit pas du bailleur, mais des bailleurs ; il y a plusieurs bailleurs sur ce secteur. Nous travaillons, nous rencontrons. Vous avez raison, il y a des diagnostics... quand est-ce que cela s'est décidé ?

Une étude est financée par la Métropole et permet de réfléchir aux hypothèses ; selon que tel ou tel bailleur y va ou n'y va pas. Nous avons donc un tunnel de rendez-vous que nous allons prendre avec les uns et les autres pour envisager les différentes hypothèses. J'ai un regret, quand même c'est qu'on ne soit pas dans l'ANRU. Ce n'est pas si simple que ça. J'ai un autre regret, c'est que nous attendons l'ANRU 3 depuis quelques temps maintenant, et que cela se reporte.

L'idée, c'est de voir comment, en travaillant avec les uns et les autres, on peut arriver à des aménagements qui fassent sens. Je crois que la Ville fait son boulot sur la reconstruction de la MPT, et après elle fait son boulot en engageant les négociations et les échanges avec les uns et avec les autres, sur la base d'analyses autour desquelles nous travaillons. Quand le temps sera venu, nous partagerons avec vous, mais il était normal que l'on s'approprie les événements dans un premier temps et qu'on ait des hypothèses, sinon finalisées mais un peu solides.

Nous y travaillons ; il y a la question des bailleurs, il y a la question de l'espace public autour de la MPT, il y a la question de ce qui se passe dans la MPT : le projet social qui est en train de se travailler. Et puis il y a la question des commerçants et des différents bailleurs. Voilà ; je travaille sur le sujet ; nous avons une réunion sur le sujet la semaine dernière. Je ne lâche pas l'affaire.

Nous passons au vote sur cette délibération numéro 11. Je sollicite votre approbation ; y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? C'est donc adopté à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité.

ACTION CULTURELLE

12) Conservatoire de musique et de danse Maurice-Ravel - demande de subvention auprès du Conseil départemental au titre des aides aux écoles de musique, de danse et de théâtre et ateliers de pratique artistique

M. MARTIN, Adjoint, expose

La Ville de Fleury-les-Aubrais est particulièrement engagée en matière d'enseignements artistiques, avec notamment son conservatoire de musique et de danse Maurice-Ravel. Cela se traduit par une découverte de la musique et de la danse proposée à l'ensemble des enfants du territoire, ainsi que la possibilité d'accéder à des enseignements de qualité.

Le Département du Loiret est un partenaire important en matière de soutien des projets pédagogiques du conservatoire. Dans le cadre de ces dispositifs de soutien, les établissements d'enseignement artistique, soutenus financièrement et/ou en matière de logistique par leur commune d'implantation, peuvent bénéficier chaque année d'une subvention de fonctionnement.

Le conservatoire Maurice-Ravel est éligible au versement de cette aide puisqu'il propose une formation musicale dans plus de quatre disciplines instrumentales différentes, mais aussi l'activité danse respectant les garanties techniques, d'hygiène et de sécurité pour ses locaux, ainsi que l'enseignement réglementé des disciplines chorégraphiques classique et jazz dispensées par des enseignantes diplômées.

En 2023, le conservatoire compte 565 élèves dont 341 en musique, 184 en danse et 40 dans les deux disciplines.

En 2022, la Ville a perçu une aide de 10.596 €. Pour l'année 2023, la Ville sollicite de nouveau le Département du Loiret pour obtenir une subvention de fonctionnement au titre des aides aux écoles de musique, de danse et de théâtre et ateliers de pratique artistique.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission Culture - Sports - Handisports - Evénements - Patrimoine historique du 6 mars 2023,

Vu l'avis de la commission des Finances – Ressources humaines du 8 mars 2023,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal :

- sollicite une subvention de fonctionnement la plus haute possible auprès du Conseil départemental au bénéfice du conservatoire de musique et de danse Maurice-Ravel, au titre des aides aux écoles de musique, de danse et de théâtre et ateliers de pratique artistique.

- autorise Madame la Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à cette demande de subvention.

Monsieur MARTIN

C'est une demande de subvention auprès du Conseil départemental au titre des aides aux écoles de musique, de danse et de théâtre. C'est une demande qui se fait tous les ans.

Notre conservatoire de musique et de danse est donc éligible à cette subvention par ses enseignements conservatoires. Pour rappel, il compte en 2023, 565 élèves : 340 en musique, 184 en danse et 40 dans les deux disciplines, ce qui veut dire que le conservatoire de musique

et de danse se porte bien.

En 2022 notre Ville a perçu de la part du Département une aide de 10 596 € ; aide calculée en fonction du nombre d'élèves inscrits. Cette année nous sollicitons de nouveau le Département pour obtenir une subvention de fonctionnement.

Nous remercions le Département pour cette subvention substantielle.

Je vous propose d'approuver cette demande de subvention de fonctionnement.

Madame la Maire

Nous passons au vote directement. Je pense qu'il n'y a pas de de sujet. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? C'est donc adopté à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité.

13) Approbation d'une convention entre les Villes de Fleury-les-Aubrais, de Saran et l'association Harmonie intercommunale Fleury/Saran

M. MARTIN, Adjoint, expose

Les Conseils municipaux des Villes de Saran et Fleury-les-Aubrais ont adopté en mars 2018 une convention formalisant leurs relations avec l'Harmonie Intercommunale constituée sous la forme d'une association, pour une durée de deux ans renouvelable.

Cette convention étant arrivée à échéance, il convient de la renouveler, en accord avec la Ville de Saran et l'Harmonie Intercommunale.

Il est proposé de faire évoluer les termes de la convention afin de prendre en compte les évolutions - la création d'une tarification nouvelle basée sur les quotients familiaux au conservatoire de Fleury-les-Aubrais, la mise en place d'une convention entre la Ville de Saran et l'Harmonie - et d'adapter la durée de la convention au rythme des calendriers des conventions associatives à Saran.

La convention est conclue pour une durée de 1 an renouvelable une fois.

Pour mémoire, le montant de la subvention accordée par la Ville de Fleury-les-Aubrais à l'Harmonie intercommunale est de 8 500 € pour l'année 2023.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission Culture – Sports - Handisports - Evénements - Patrimoine historique du 6 mars 2023,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal :

- approuve les termes de la convention tripartite annexée à la présente délibération,

- autorise Madame la Maire ou son représentant à signer la convention et tous les actes subséquents.

Monsieur MARTIN

Merci, Madame la Maire. Il s'agit donc de l'approbation d'une convention entre les villes de Fleury et de Saran, puisque l'Harmonie est intercommunale entre Fleury et Saran, et je vous rappelle que cette année cela fera 150 ans qu'existe cette Harmonie, qui au départ était une chorale. En octobre ce sera donc le 150^e anniversaire.

Cette convention, qui a été signée pour deux ans, arrive à échéance ; il faut la renouveler, avec une petite évolution : nous avons créé une nouvelle tarification sur les quotients familiaux mais nous proposons que ces quotients familiaux puissent être appliqués aux élèves qui rejoindraient l'Harmonie. L'objectif est de permettre une vieille espérance, que plus d'élèves du conservatoire puissent adhérer à l'Harmonie. C'est une histoire compliquée, complexe.

De la même manière, il y a une convention pour Saran, dont l'objectif est identique.

Pour mémoire il est rappelé que l'on donne une subvention de 8 500€ pour l'année 2023, ainsi qu'une mise à disposition de belles salles à Michelet, pour cette Harmonie intercommunale. Nous vous proposons donc de renouveler cette convention, avec ces modifications, qui a pour objectif de permettre aux élèves du conservatoire de pouvoir rejoindre l'Harmonie.

Monsieur SILLY

Je partage ce qui a été dit par Bernard MARTIN. Cependant, puisqu'il est question des locaux, je sais qu'à l'occasion de leur Assemblée générale il y a quelques jours, il a été demandé la mise à disposition de la Passerelle dans le cadre de leurs 150 ans pour un concert ; je me permets donc d'appuyer à mon tour.

Et également quelques petites corrections à apporter sur l'éclairage de leur parking extérieur afin d'éviter les chutes, mais je crois que c'est dans les tuyaux auprès des services techniques ; si ça n'est pas le cas, faites-le.

M. Bernard MARTIN

C'est en novembre.

Madame la Maire

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? C'est donc adopté à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité.

14) Adhésion à l'Association des Ludothèques Françaises

M. MARTIN, Adjoint, expose

La ludothèque de la Maison d'Anaïs et Thibault, ouverte depuis 2002, est forte d'un fonds de 2000 jeux. N'étant pas informatisée, le prêt des jeux s'effectue actuellement manuellement.

La ludothèque devient une nouvelle section de la bibliothèque Les Jacobins au 1^{er} janvier 2023. Ainsi elle va bénéficier des mêmes services que ceux proposés par la bibliothèque, à savoir l'extension du logiciel de gestion de la bibliothèque pour faciliter le prêt de jeu.

Cette phase de modernisation justifie l'adhésion à l'Association des Ludothèques Françaises (ALF) qui propose aux ludothèques adhérentes une base de notices collaboratives pour leur informatisation.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'adhérer à l'ALF pour faciliter l'informatisation de la ludothèque de la Maison d'Anais et Thibault.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission Culture - Sports - Handisports - Evénements - Patrimoine historique du 6 mars 2023,

Vu l'avis de la commission des Finances – Ressources humaines du 8 mars 2023,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal :

- décide d'adhérer à l'Association des Ludothèques Françaises,
- autorise Madame la Maire ou son représentant à souscrire à cette adhésion dont le montant annuel est de 90 euros,
- autorise Madame la Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à cette adhésion.

Monsieur MARTIN

La ludothèque de la Maison d'Anaïs et Thibault est depuis janvier entrée dans le périmètre de la culture et va bénéficier de l'extension ludothèque du système de gestion de bibliothèque Orphée. Cela permettra l'informatisation du stock très conséquent de la bibliothèque : 2000 jeux. Je pense que c'est une des bibliothèques les mieux fournies, en tout cas de la région, et une ludothèque qui donne entièrement satisfaction à beaucoup de jeune Fleurysoises et Fleurysois, et aux écoles.

Cette adhésion permettra à la ludothèque de pouvoir s'informatiser. Je vous rappelle que la ludothèque sera désormais pleinement intégrée dans la dynamique que constitue à la fois la bibliothèque, la bd-thèque et la ludothèque.

Nous vous proposons d'autoriser cette adhésion à l'Association des Ludothèques Françaises, pour un montant de 90 €, ce qui reste à mon avis très raisonnable.

Madame la Maire

Merci Monsieur MARTIN ; peut-être souligner une partie de vos propos, en rappelant que nous avons effectivement rattaché la ludothèque à la bibliothèque et donc à la culture, parce que nous considérons que le jeu est certes un outil éducatif et une ressource éducative - et parfois pédagogique - mais que c'est aussi un objet culturel à part entière, et qu'il y a de véritables politiques culturelles à mener autour de cet objet, notamment pour des tranches d'âge qu'on arrive plus difficilement à attraper quand on parle de culture.

Madame BOUR

Où en est le projet éducatif de la commune, notamment en matière de jeux ? Vous nous aviez présenté un projet pas mal avancé il y a trois mois.

Madame la Maire

Le travail est quasi fini ; il va vous être présenté je crois lors de la prochaine commission. J'ai eu la version finalisée il y a une petite dizaine de jours.

Nous passons au vote. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions. C'est donc adopté à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité.

RESSOURCES HUMAINES

15) Actualisation du tableau des emplois

M. LACROIX, Premier adjoint, expose

La collectivité poursuit une démarche systémique de gestion prévisionnelle des emplois et des effectifs avec un pilotage actif et réaliste des emplois de la collectivité dans une double logique,

réglementaire et prévisionnelle.

Le tableau des emplois, en annexe, fixe la liste des emplois permanents à temps complet et non complet confiés aux agent.e.s soumis.e.s au statut de la fonction publique territoriale et au droit public et prend en compte les évolutions des services. Pour chacun de ces emplois, il est précisé la filière, la catégorie, ainsi que les grades cibles d'entrée et de sortie. Il est également indiqué si le poste est pourvu à une date donnée.

Parmi les postes permanents, sont inclus ceux pouvant être pourvus par un agent.e contractuel.le, quelle que soit la nature des besoins, pour lesquels l'autorité territoriale est autorisée à recruter.

Le présent tableau fixe également la liste des emplois non permanents, pourvus par des agent.e.s contractuel.le.s correspondant à des besoins saisonniers ou tout autre emploi pour lequel la Collectivité peut justifier de la non permanence du besoin. Les emplois de catégorie B et C sont éligibles aux IHTS.

Conformément aux obligations réglementaires, la collectivité joint chaque année au budget primitif et au compte administratif votés par l'assemblée délibérante un état de l'effectif du personnel.

Il est proposé de mettre à jour le tableau des emplois en prenant en compte les évolutions des services et ce, pour permettre le bon fonctionnement des services.

Le tableau, en annexe, des emplois permanents à temps complet et non complet confiés aux agent.e.s soumis.e.s au statut de la fonction publique territoriale et au droit public, est mis à jour de la façon suivante :

- mise à jour des grades d'entrée et de sortie suite à la transformation des cadres d'emplois des éducateurs de jeunes enfants et des puéricultrices,
- ajout des filières administrative et animation sur le poste de chargé.e de l'espace public numérique/bibliothèque,
- ajout de la filière technique sur le poste de responsable de la programmation culturelle,
- la transformation d'un poste de gestionnaire administratif.ive (B3) en chef.fe de projet transition écologique (A4),
- la transformation du poste de directeur.rice des sports (A2) en directeur.rice sports et jeunesse (A2),
- la transformation du poste d'assistant.e logement (C2) en assistant.e administratif.ive (C2),
- la transformation du poste de responsable du service politique des quartiers (A3) en directeur.rice de la politique des quartiers prioritaires (A2),
- la transformation du poste de chargé de mission politique de la Ville (A4) en responsable politique de la Ville (A3),

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L2121-29, L2313-1, R2313-3,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu l'avis du comité social territorial du 1^{er} mars 2023,

Vu l'avis de la commission Finances - Ressources humaines du 8 mars 2023,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal :

- approuve la mise à jour du tableau des emplois en annexe au 1^{er} avril 2023 avec les modifications ci-dessus,
- décide d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Monsieur LACROIX

Cette actualisation du tableau des emplois fait suite notamment aux projets qui ont été soumis en consultation au Comité Social Territorial, pour sa première session du 1^{er} mars 2023.

En résumé, plusieurs projets :

- Tout d'abord dans le cadre de l'organisation de la direction de la politique des quartiers prioritaires, la transformation du poste de responsable du service politique des quartiers en poste de directrice de la politique des quartiers prioritaires ;
- La transformation du poste de chargé de mission politique de la Ville précédemment occupé par un agent parti en disponibilité, en poste de responsable politique de la ville ; il sera occupé à partir du 1^{er} mai par un par un nouvel adhérent... pardon un nouvel arrivant, dans la commune ;
- La transformation du poste d'assistante logement en assistante administrative, qui conservera une activité sur la partie logement à hauteur d'environ 50 % de son temps. Ce poste change de rattachement puisqu'il était précédemment localisé au CCAS ; il rejoindra la direction politique des quartiers prioritaires ;
- Un autre sujet : dans le cadre du nouveau périmètre de la direction sport et jeunesse : la transformation du poste de directeur des sports en poste de directeur de sports et jeunesse, poste qui était occupé par un agent parti en mutation à Orléans, et qui sera pourvu à partir du 1^{er} juin par un nouvel adhérent... arrivant. Décidément !
- Dans le cadre du soutien de la montée en puissance de la politique de transition écologique : la transformation d'un poste de gestionnaire administratif, qui était actuellement vacant et non utilisé depuis plusieurs années, plusieurs mois en tout cas, en chef de projet de transition écologique. Ce poste de gestionnaire administratif qui avait été utilisé un temps pour assurer un atterrissage pour un agent en reconversion professionnelle, a ensuite rejoint un poste pérenne ; cela a donc libéré ce poste, et c'est ce ce poste que nous transformons ;
- Ensuite des actualisations techniques, liées notamment à des évolutions statutaires : mise à jour des grades d'entrée de sortie suite à la transformation des cadres d'emploi des éducateurs de jeunes enfants et des puéricultrices ;
- L'ajout des filières administratives et animations sur le poste chargé de l'espace public numérique bibliothèque ;
- L'ajout de la filière technique sur le poste de responsable de la programmation culturelle.

Pour tous ces postes il n'y a ni création ni suppression ; il n'y a que des transformations de postes et des changements d'affectation.

Monsieur SILLY

Quelques remarques sur cette délibération. Tout d'abord sur la réorganisation qui va s'opérer finalement entre les équipes du CCAS et la direction de la vie des quartiers, où le CCAS va perdre un ETP qui était déployé sur l'accompagnement vers le logement. J'aimerais peut-être un éclaircissement là-dessus ; quand je fais le compte par rapport à à l'organisation telle qu'elle est aujourd'hui et telle qu'elle sera demain, cette direction de la vie des quartiers prend trois ETP supplémentaires, si mes comptes sont bons, moins un sur l'accompagnement social au CCAS ;

Par ailleurs, je voulais une autre précision : sur la justification, l'intérêt, sur ce que renfermait la mission, et ce que l'on mettait derrière le chef de projet en transition écologique, en sachant qu'il y a déjà un ETP sur cette fonction, au moins à 50 %, puisqu'il est à 50 % en charge de la

participation citoyenne.

Madame la Maire

Sur le premier point, je comprends votre questionnement mais vous n'avancez pas les bons éléments de réponse. Il n'y a pas un ETP de moins sur le travail social ; la personne qui s'occupe notamment du logement, et qui était au CCAS, va faire le même travail, mais ailleurs, sous l'égide du chef de service politique de la Ville. Il n'y a donc pas moins de gens pour faire le même travail ; il y a juste une dame qui va faire ce même travail, rattaché à un autre service, parce que nous considérons que cela a plus de sens. C'est aussi un changement... peut-être pas de paradigme, on ne va pas en employer les grands mots, mais jusque-là on abordait le logement surtout dans la dimension de l'accompagnement individuel ; il était donc logique que ce soit au CCAS. Je pense que la configuration de Fleury fait qu'il faut continuer à faire cet accompagnement individuel, mais le faire en ayant une approche plus large, plus stratégique, de regard sur la composition d'un quartier, c'est-à-dire d'avoir - pardon ce ne sont pas des jolis mots - une stratégie sur ce qu'on appelle les politiques de peuplement ; travailler les mixités. Mais ça, cela ne se faisait pas. Il me semble que cela doit se faire, puisque le parc sur lequel nous pouvons agir est un parc social, et que, on peut le regretter, il est majoritairement dans les QPV. Il me semblait donc logique que ce soit rattaché à la politique des quartiers. Cette personne continuera à traiter les mêmes dossiers mais avec une approche un peu changée, dans une dimension qui prend en compte cette politique de développement. Elle change d'endroit ; il n'y a pas moins de gens. Et pas juste pour rigoler mais parce que nous cherchons à avoir cette approche, qui me semble hautement nécessaire.

Monsieur SILLY

Je peux répéter ma question. La deuxième partie portait sur le chef le chef de projet, et j'en avais même oublié un, mais je peux y revenir après votre réponse.

Madame la Maire

Non, allez-y.

Monsieur SILLY

La remarque que nous entendions porter était sur la transformation du directeur des sports en directeur ou directrice des sports et de la jeunesse ; nous avons eu l'occasion d'en parler en commission. J'ai eu un certain nombre élément d'explications me renvoyant à plus tard, notamment à l'arrivée d'une nouvelle DGA que que je salue ce soir. Elle vient visiblement d'arriver et on modifie d'ores et déjà le tableau ?

Madame la Maire

Ce n'est pas dans ce sens-là ; ce n'est pas commandé par Madame BARODINE, c'est pour qu'elle puisse prendre ses missions de la manière la plus confortable possible. Puisque le directeur des sports est parti... cela ne veut pas dire que je réduis la jeunesse au sport. Ce n'est pas « jeunesse et sport », c'est « en charge des sports et de la jeunesse ». Aujourd'hui, nous n'avons pas de véritable responsable des politiques jeunesse. Nous avons, je crois, un trou dans la raquette dans notre commune de ce point de vue là. Je ne dis pas que nous ne nous occupons pas des jeunes parce que les sports s'occupent des jeunes, la culture s'occupe des jeunes, mais nous n'avons pas de lieu où élaborer une politique cohérente, articulée à l'égard de la jeunesse. C'est ce que nous cherchons à faire, et nous nous sommes dit, en regardant les choses, que le directeur des sports pouvait aussi s'atteler à ce chantier. Nous avons tenu à recruter dans ce sens, sans attendre l'arrivée de de Madame BARODINE. Ce n'est pas une commande de sa part, c'est la mienne, et Madame BARODINE aura pour mission de faire vivre, avec l'ensemble de l'exécutif mais aussi avec vous, ces politiques à destination de la jeunesse.

Concernant le chargé de projet sur la transition, ce sont des techniques de transformation de

poste. Je peux vous donner les grands éléments, les grands cadres. Monsieur FOURMONT travaille sur ces questions de transition écologique, et je crois que nous avons besoin de compétences nouvelles et d'avoir quelqu'un qui continuera à travailler avec Madame LARTIGAU, sur les questions d'écologie. Madame LARTIGAU travaille sur les questions de démocratie participative et de transition écologique, et je crois qu'avoir un collaborateur à temps plein et avec un profil construit autour de ces compétences, nous permettra de passer la vitesse supérieure, notamment sur les aspects très transversaux des projets que nous souhaitons mener.

Monsieur SILLY

Ce serait une bonne nouvelle parce que cela va dans le sens d'une proposition que nous avons formulée dans le cadre du plan de sobriété où nous avons identifié le besoin de cette personne passerelle et transverse.

J'ai une dernière remarque, à la lecture du tableau ; c'est dans les toutes premières lignes. Je m'étonne que depuis le départ en novembre dernier de notre directeur de cabinet, les deux lignes du cabinet n'aient pas varié, n'aient jamais été en jaune, affichées avec un poste réputé vacant. J'ai cru comprendre que Madame MIMAULT avait été nommée directrice de cabinet, donc je m'étonnais que les tableaux, depuis le départ de Monsieur THOMAS, pour le citer, n'aient absolument pas varié. Nous avons probablement manqué d'informations et donc je me permets aussi de poser une question sur le devenir de la personne qui avait été recrutée en CDD pour accroissement d'activité, sur les ETP de l'administration finalement, et mise au service du cabinet du maire, dans une période un peu transitoire. Nous étions preneurs d'informations et nous avons regretté que cela ne figure jamais dans les tableaux présentés.

Madame la Maire

Pour partie, il y a une erreur ; nous aurions dû mettre « poste vacant », sur les collaborateurs. Par ailleurs, nous sommes en train de réfléchir sur le poste de secrétaire ; ce n'est pas « secrétaire de cabinet », c'est « secrétaire de la Maire et des élus ». Il n'y a pas une collectivité de cette taille où l'exécutif n'ait pas une secrétaire.

Monsieur SILLY

Vous êtes en train de me dire qu'à l'avenir trois personnes seront dédiées aux services du politique : deux emplois de cabinet et une secrétaire.

Madame la Maire

Non, je ne suis pas en train de vous dire ça. Les missions du cabinet et les missions de secrétaire de la Maire et des élus ne sont pas les mêmes missions. Ce n'est pas parce que l'on est maire qu'on passe son temps à tripatouiller et à faire de la politique ; ce n'est pas sale d'ailleurs. On est à la tête d'une collectivité, avec du boulot administratif et donc on a une secrétaire, qui fait un boulot de secrétaire administratif, d'assistante administrative, rien de plus, comme cela se fait partout, comme avant, d'ailleurs.

Monsieur SILLY

Il y a toujours eu dans cette commune, et c'est une tradition, mais vous avez le droit de rompre les traditions, vous en êtes devenu coutumier ; dans cette collectivité il y a toujours eu au service du politique - ce n'est pas un gros mot non plus - et des élus, deux personnes, et uniquement deux personnes, qui correspondaient aux deux emplois de cabinet. Je tiens à ce que ce soit précisé.

Madame la Maire

Il y a eu aussi un apprenti, me dit-on. Nous développons notamment une politique de relation à l'usager. Cela peut vous faire rire, moi cela ne me fait pas rire. Nous faisons en sorte que quelqu'un puisse mobiliser les services sur des réponses techniques aux usagers, quand ils en

ont ; et ils en ont, parce que nous allons au-devant d'eux dans des rencontres de quartier, par exemple, et au marché. Il n'y a pas une sollicitation d'un Fleurysois, qui, dès lors que c'est notifié sur une de nos fiches, ne fasse pas l'objet d'un traitement – et pas politique – par la collectivité, avec les services techniques. C'est un choix que nous faisons, et cela demande un travail administratif de mobilisation des services. Plutôt que de mobiliser uniquement les services chacun dans leur coin, c'est centralisé, notamment à cet endroit-là. Ceci étant dit, y a-t-il des oppositions ? Une dernière prise de parole.

Monsieur SILLY

Nous allons nous abstenir. Je ne suis pas de ce qui sera fait sur la Direction de la vie des quartiers. C'est plutôt bien d'avoir quelqu'un qui va prendre de la hauteur, dans cette logique de peuplement, pour améliorer la mixité sociale, mais je ne suis pas que ce soit une compétence strictement communale, même si on peut y avoir un regard ; dans une logique stratégique de venir à l'intérieur du réacteur, alors qu'on cherche à prendre de la hauteur, je ne suis pas convaincu de cette pertinence. Par ailleurs, je redis mes doutes en termes de process sur la Direction des sports et de la jeunesse.

Madame la Maire

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? C'est donc adopté à la majorité.

**Adopté à la majorité par 29 pour et
5 abstentions : Mme MULLER, M. SILLY, Mme DINIZ SALGADO, M. VITEUR,
M. LE BEUZE**

16) Rapport social unique 2021

Madame la Maire

C'est un document très formaté parce qu'il est le fruit de l'intégration de nos chiffres dans un logiciel national, qui en sort un document sur un modèle absolument national. Nous avons d'ailleurs prévu en CT de prolonger ce travail ; non pas de le changer, parce que c'est le modèle national, mais de prolonger ce travail parce nous considérons que le rendu ne nous permet pas d'avoir toujours les indicateurs les plus opérants.

M. LACROIX, Premier adjoint, expose

Mis en place par la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019, le rapport social unique (RSU) élaboré chaque année a remplacé le rapport biennuel sur l'état de la collectivité, depuis le 1^{er} janvier 2021.

Le rapport social unique rassemble les éléments et données relatives aux ressources humaines de la collectivité à partir desquels sont établies les lignes directrices de gestion. Il constitue une base de travail utile dans le cadre du dialogue social.

Le rapport social unique est soumis à l'avis du Comité social territorial, avant sa présentation au Conseil municipal. Il est rendu public.

Le rapport social unique pour l'année 2021 est annexé à la présente délibération.

Vu le Code général de la fonction publique, articles L231-1 à L231-4,

Vu le décret n° 2020-1493 du 30 novembre 2020,

Vu l'arrêté du 10 décembre 2021 fixant pour la fonction publique territoriale la liste des indicateurs sociaux,

Vu l'avis du Comité social territorial du 1^{er} mars 2023,

Vu l'avis de la commission municipale Finances - Ressources humaines du 8 mars 2023,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal :

- prend acte du rapport social unique 2021 de la Ville de Fleury-les-Aubrais.

Monsieur LACROIX

Nous en avons discuté en CST, il a également été présenté en commission ressources, et comme Madame la Maire le disait, en tant que tel il est intéressant. Il concerne 2021, alors que nous sommes déjà à près de la moitié de 2023.

Cela dépend des agrégats nationaux, avec un modèle qui est vraiment le modèle national qui doit être dispatché partout. Nous en avons tous convenu, notamment avec les élus du personnel, mais également commission : il sera intéressant de travailler certains indicateurs en série un peu longue sur 4 ou 5 ans, pour voir les évolutions. En effet, de manière abrupte, c'est toujours un petit peu froid ou abscons, je ne sais pas comment on peut dire.

Quelques éléments commentaires sur ce rapport :

- Une stabilité sur les emplois permanents, du point de vue du nombre comme au regard de la structure par filière, catégorie, sexe, ou statut d'emploi ;
- Un solde d'entrées-sorties comparable à celui de l'année 2019, permanents et non-permanents confondus, avec une reprise de la dynamique des recrutements dès l'année 2021, après une année 2020 marqué par les confinements Covid, comme vous le savez ;
- Un volume de formation qui retrouve le niveau de l'année 2019. De même on a pu retrouver un certain nombre d'accompagnements de parcours professionnels ;
- Une relative stabilité du nombre de promotions au choix ; c'est dans les lignes directrices de gestion que nous avons établies ;
- Une pyramide des âges relativement stable, avec un âge moyen de 47 ans, ce qui est relativement élevé mais qui est comparable malheureusement au niveau national dans le secteur territorial ;
- Une année 2021 encore marquée par les effets de la crise sanitaire en matière d'absentéisme. C'est un sujet d'ailleurs sur lequel nous devons travailler sur 2021 mais aussi à l'avenir, parce qu'avec une population vieillissante nous avons un besoin d'analyse supplémentaire. C'est ce qui est ressorti de nos débats en CST et en formation spécialisée (ex CHSCT) ;
- Une augmentation des remplacements ou renforts temporaires ;
- Une part des charges de personnel au sein des dépenses de fonctionnement, semblable au niveau de 2019, à environ 72 %, avec une part stable de régime indemnitaire des agents, autour de 14 %.

Voilà quelques éléments sur ce rapport social unique. Si vous avez des questions, nous l'avons proposé en commission, n'hésitez pas à vous rapprocher du service.

C'est un document sur lequel nous devons prendre acte.

Madame la Maire

Nous prenons acte.

Dont acte.

17) Dispositif adultes relais – approbation d'une convention-type

M. LACROIX, Premier adjoint, expose

Les collectivités territoriales ont la possibilité de conventionner avec l'État afin de mettre en œuvre le dispositif des adultes-relais, et mobiliser les aides de l'État correspondantes, conformément au décret n°2002-374 du 20 mars 2002.

Le contrat adulte-relais permet à des personnes éloignées de l'emploi d'assurer des missions de médiation de proximité dans le cadre d'un contrat d'insertion. L'objectif de leurs missions est d'améliorer les relations entre les habitants et les services publics, ainsi que les rapports sociaux dans les espaces publics ou collectifs au sein des quartiers prioritaires de la Politique de la ville et des autres territoires prioritaires des contrats de ville.

La Ville de Fleury-les-Aubrais a adhéré au dispositif adultes-relais par délibération du 24 juillet 2017. Elle emploie à ce jour 8 adultes-relais, affectés au service Politique des quartiers de la DGA Solidarités.

Les adultes-relais sont recrutés dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé d'une durée de trois ans à temps complet, sur la base de la rémunération de 1 719 € bruts mensuels, conformément à la délibération du 28 février 2022.

Une convention a été conclue avec l'État pour chaque recrutement, faisant l'objet d'une aide financière par poste de travail à temps plein (21 246,52 € - montant annuel au 1er juillet 2022).

Il s'avère à ce jour nécessaire de procéder au remplacement de 2 adultes relais ayant quitté le dispositif. Dans ce cadre, afin de poursuivre le travail de proximité nécessaire entre les institutions et les habitants des quartiers prioritaires de la Ville, il conviendra le cas échéant de conclure les conventions découlant de ces prochains engagements, dès lors que les recrutements auront été réalisés.

De plus, il est proposé de prévoir une approbation de principe des conventions reconduites, dès lors que celles-ci s'inscrivent dans le cadre du maintien des 8 postes d'adultes relais.

Vu le Code général des collectivités locales,

Vu le décret n°2002-374 du 20 mars 2002,

Vu la délibération n°3 du 24 juillet 2017 relative à l'adhésion de la Ville de Fleury-les-Aubrais au dispositif adultes-relais,

Vu la délibération n° 7 du 28 février 2002 relative à l'actualisation des modalités de rémunération des adultes-relais,

Vu l'avis de la commission Finances – Ressources humaines du 8 mars 2023,

Considérant que la présente convention vise à maintenir les actions contribuant au lien social, à la préservation de la tranquillité publique et à la prévention et médiation éducative,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal :

- approuve les termes de la convention-type annexée à la présente délibération,

- autorise Madame la Maire ou son représentant à signer les prochaines conventions découlant du dispositif, ainsi que tous les actes subséquents, et à accomplir les formalités s'y rapportant.

Monsieur LACROIX

C'est une convention que nous passons assez régulièrement, puisque nous avons assez régulièrement à faire évoluer notre dispositif, en tout cas les personnes qui occupent les postes d'emploi d'adulte relais, qui sont au nombre de 8 sur la collectivité. Nous avons besoin de refaire une convention à chaque fois qu'il y avait un adulte-relais qui quittait le dispositif ou qui arrivait. Il a donc été proposé de faire une convention-type. Ce sont des conventions qui sont établies avec la Préfecture et qui sont très cadrées, qui nous permet de ne pas repasser ce type de convention, sauf si nous faisons évoluer le nombre d'adultes-relais au-delà ou en deçà de 8. Tant que nous restons dans ce dispositif, nous proposerons cette convention, qui est évidemment plus à la main de la Préfecture qu'à notre main, puisque ce sont eux qui financent une grande partie de ce dispositif.

Madame la Maire

Merci Monsieur LACROIX. Pas de remarques ? Nous passons au vote. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? C'est donc adopté à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité.

Madame la Maire

Je vous remercie de votre participation et je remercie les membres du public de leur patience et de leur ténacité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h53.

Carole CANETTE
Maire de Fleury-les-Aubrais

Valérie PEREIRA
Secrétaire de séance